



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 016 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 12 mai 2016

—
Présidente

Mme Deborah Schulte

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le jeudi 12 mai 2016

• (1100)

[Traduction]

La présidente (Mme Deborah Schulte (King—Vaughan, Lib.)): La séance est ouverte.

Je demanderais à nos témoins de nous accorder quelques instants pour que nous puissions régler très rapidement quelques questions de régie interne. Nous vous avons tous remis le rapport du sous-comité que nous soumettons à votre approbation pour pouvoir aller de l'avant.

Il a notamment été proposé d'ajouter un témoin pour notre séance du 17 mai. Nous souhaitons inviter la Fondation du saumon du Pacifique, mais cela n'était pas possible. Pour rester dans le thème des parcs marins, nous nous sommes tournés vers notre second choix, West Coast Environmental Law, et notre invitation a été acceptée. Je voulais seulement m'assurer que tout le monde était au courant.

Nous avons aussi traité d'un possible déplacement à la fin de l'été, soit dès la première semaine où nous reprendrons nos travaux, pour permettre à notre greffière de commencer à prendre les dispositions nécessaires pour voir quelle forme cela pourrait prendre et quels seraient les coûts à engager. Il me faut l'approbation du Comité pour que nous puissions commencer à déterminer si un tel déplacement est envisageable dans le cadre de notre étude sur les aires protégées.

Nous avons également proposé une liste de témoins supplémentaires pour nos séances ultérieures. Rien de tout cela n'est figé; il s'agit simplement d'une projection des témoins que nous pourrions souhaiter convoquer au cours des prochaines semaines.

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Il y a aussi une proposition concernant la création d'une page Facebook pour le Comité.

La présidente: Il faut que notre greffière détermine ce qu'il est possible de faire à ce chapitre. Elle voulait s'assurer que le Comité est d'accord pour qu'elle examine le tout et lui fasse rapport par la suite.

M. Mark Gerretsen: Est-ce que les membres du Comité seront obligés d'indiquer qu'ils aiment cette page?

Des députés: Ah, ah!

La présidente: Je vais vous laisser le soin d'en décider, mais ce serait sans toute une bonne idée.

M. Darren Fisher (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): N'allez pas lui dire que c'est une bonne question.

La présidente: Nous allons devoir poursuivre, car nous accueillons aujourd'hui six témoins et je veux m'assurer que nous ayons amplement de temps pour leur poser des questions.

Nous essayons toujours d'établir la communication avec Grande Cache.

Je voudrais que nous réglions la question des travaux du Comité, avant de passer à notre ordre du jour. Il faudrait que quelqu'un propose l'adoption du rapport du sous-comité.

M. Mark Gerretsen: J'en fais la proposition.

La présidente: Quelqu'un a proposé l'adoption du rapport. Tous ceux qui sont pour?

(La motion est adoptée. [Voir le *Procès-verbal*])

La présidente: C'est unanime. Merci beaucoup.

J'aimerais maintenant que nous souhaitions la bienvenue à nos témoins.

Nous éprouvons actuellement quelques difficultés techniques. Nous essayons toujours d'établir la communication avec un des groupes. Nous verrons si le représentant du Western Canada Wilderness Committee pourra se joindre à nous un peu plus tard.

Je vais maintenant vous présenter tous ceux qui sont déjà là. Deux groupes sont présents dans cette salle. Il y a d'abord le Fonds mondial pour la nature qui est représenté par Sigrid Kuehnemund, spécialiste principale des océans, et Kimberley Dunn, gestionnaire pour la gouvernance des océans nationaux. Merci beaucoup d'être des nôtres aujourd'hui.

Nous recevons également les représentants de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, soit Nadim Kara, directeur principal des programmes, et Lesley Williams, gestionnaire principale, Affaires autochtones et développement des ressources.

Nous vous remercions de vous être déplacés aujourd'hui.

Par voie de vidéoconférence, nous accueillons la Fondation Willmore Wilderness. La connexion a maintenant été établie.

Je voudrais faire un petit test. J'aimerais que vous leviez la main si vous pouvez nous entendre.

Je ne vois aucune main levée. Il n'y a pas de connexion. Nous avons encore des problèmes techniques.

Oh, je vois deux mains levées. Il y a les gens de la Canadian Cattlemen's Association ainsi que Stephen Woodley qui peuvent nous entendre. Merci beaucoup.

Il faudra voir ce qu'on peut faire avec les deux autres connexions.

Nous accueillons donc via vidéoconférence Bob Lowe, directeur, et Fawn Jackson, gestionnaire, Environnement et développement durable, pour la Canadian Cattlemen's Association.

Merci d'être des nôtres.

Nous recevons également Stephen Woodley, président de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN).

Oh, non. Nous venons tout juste de perdre les connexions qui avaient été établies.

Nous sommes assurément toujours en communication avec Stephen Woodley que je remercie de nous faire des grands signes pour nous indiquer qu'il est encore là.

Nous avons seulement deux groupes par vidéoconférence pour l'instant, et l'autre groupe n'est pas... Si vous pouvez nous entendre, veuillez nous faire signe encore une fois.

Nous allons d'abord entendre nos témoins par vidéoconférence, car je ne voudrais pas que nos difficultés techniques nous empêchent de le faire. Je demanderais donc aux témoins ici présents de faire montre d'un peu de patience.

Nous allons donc débiter avec Stephen Woodley.

Vous avez la parole.

•(1105)

M. Stephen Woodley (coprésident, CMAP-SSC Groupe de travail conjoint sur la biodiversité et les aires protégées, Union internationale pour la conservation de la nature): Merci beaucoup.

Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole devant le comité aujourd'hui, en espérant que la technologie ne nous joue pas un vilain tour.

Permettez-moi d'abord de me présenter. Voilà maintenant plus de 30 ans que je travaille dans le secteur des aires protégées à titre de scientifique puis de gestionnaire à Parcs Canada, comme chercheur universitaire, et directement sur le terrain dans les parcs nationaux. J'ai d'ailleurs été le premier scientifique en chef des écosystèmes à Parcs Canada de 2001 à 2013.

Je travaille maintenant pour l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) de concert avec la Commission mondiale des aires protégées et la Commission de la sauvegarde des espèces. Je veux qu'il soit bien clair que je comparais aujourd'hui à titre personnel, et non en tant que représentant du point de vue de l'UICN ou de l'une de ses commissions.

Je tiens d'abord à vous dire que les aires protégées sont le principal outil à notre disposition pour la conservation de la nature. Nous avons plusieurs outils dont nous pouvons nous servir, mais c'est le plus important qui est utilisé à l'échelle planétaire. De nombreux travaux de recherche ont démontré que les aires protégées peuvent être d'une grande efficacité lorsqu'elles sont bien conçues et bien gérées. Cela s'explique simplement du fait que la perte d'habitat représente la plus grande menace pour la diversité biologique. Des aires protégées bien conçues et bien gérées permettent de conserver les habitats et de sauvegarder les espèces.

Comme vous le savez déjà, le Canada a adhéré en 2010 aux objectifs d'Aichi sur la biodiversité. Deux ans plus tard, lors de la conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, le Canada a convenu, et je cite, de « déployer d'importants efforts pour réaliser tous les éléments de l'objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité ». Cet objectif traite des aires protégées.

Voilà maintenant six ans que le plan a été adopté, et les progrès sont plutôt lents. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que je constate ce renouveau d'intérêt et d'engagement de la part du comité et des gouvernements canadiens qui souhaitent donner suite à cette promesse que notre pays a faite au reste du monde.

Bien des gens considèrent que l'objectif 11 vise seulement à faire en sorte que 17 % des zones terrestres et 10 % des zones marines et côtières soient conservées. Ces gens-là n'ont pas bien saisi le sens de

cet objectif. Il cible principalement les aires protégées particulièrement importantes pour la biodiversité et les écosystèmes pour s'assurer qu'elles sont gérées de façon efficace et équitable, qu'elles sont représentatives du point de vue écologique et qu'elles sont reliées entre elles à l'intérieur d'un réseau bien structuré. Ce sont là des éléments fondamentaux.

Je veux aussi vous rappeler que l'objectif 11 est une cible intérimaire. Nous sommes censés l'atteindre d'ici 2020, mais il n'y a personne au sein du milieu scientifique qui croit cela suffisant pour freiner la perte de biodiversité — la raison d'être de ces objectifs — et ce, même si tous les pays de la planète atteignaient les cibles visées d'ici 2020.

L'objectif 11 est donc une cible intérimaire réaliste dans une perspective politique. Si nous voulons parvenir à nos fins, il faudra en arriver un jour à des objectifs de conservation fondés sur des données scientifiques. Il serait d'ailleurs souhaitable que nous commençons à y réfléchir dès maintenant.

Plusieurs pays en ont déjà fait bien davantage que ce qu'exige l'objectif 11. C'est le cas notamment du Brésil, de la République tchèque, où je me trouve aujourd'hui, du Costa Rica, du Botswana, de l'Autriche, de la Colombie et de l'Espagne.

Comme seulement 10 % de nos terres et moins de 1 % de nos zones marines sont actuellement protégées, nous avons du retard à rattraper pour atteindre l'objectif 11 d'ici 2020. Cela étant dit, je crois que nous pouvons toujours y parvenir si nous redoublons d'efforts. Essayons de voir quelles sont les mesures primordiales à prendre pour y arriver.

D'abord et avant tout, nous avons vraiment besoin d'un leadership bien senti à l'échelon fédéral. Il faudra bien sûr travailler en partenariat avec les Premières Nations et tous les ordres de gouvernement, de même que les représentants de la société civile, y compris les éleveurs, les agriculteurs et les forestiers, mais j'estime que l'initiative ne peut pas être couronnée de succès sans un leadership fédéral concret.

Mais d'où doit provenir le leadership fédéral dans ce dossier?

Pour les zones terrestres, il y a deux possibilités. Parcs Canada représente bien sûr la première option. Son mandat est toutefois actuellement limité à la protection d'un territoire représentatif de chacune des régions naturelles du Canada. C'est malheureusement un plan d'action qui remonte à plus de 40 ans et qui ne tient pas compte des avancées scientifiques dans le domaine de la conservation. Pour que Parcs Canada puisse prendre l'initiative de cet exercice, il faudrait que l'on modifie son mandat en mettant l'accent sur les éléments de l'objectif 11 dont j'ai déjà traité.

•(1110)

Je dirais que la structure actuelle de Parcs Canada serait également problématique du fait que bon nombre des parcs nationaux établis depuis longtemps sont trop petits et trop isolés pour pouvoir servir d'aires centrales au sein d'un réseau national. Ces parcs ne pourraient pas être considérés comme des unités représentatives.

Même si Parcs Canada dispose d'un très important budget de près de 1,2 milliard de dollars, il n'en consacre que 7,9 % à la conservation des ressources dans les parcs nationaux et que 0,8 % à la création de nouveaux parcs ou de nouvelles aires marines nationales de conservation. Une réorientation des efforts consentis par le ministère s'impose.

Le leadership fédéral pourrait aussi être exercé par Environnement Canada. Encore là, le programme visant les aires protégées est assez limité et a plutôt stagné au cours des dernières décennies. C'est le ministère responsable des sanctuaires d'oiseaux migrateurs et des réserves nationales de faune. Très peu de ces sanctuaires et réserves peuvent compter sur un plan de gestion à jour, un système de surveillance ou du personnel suffisant. En moyenne, ils ne satisferaient pas aux critères établis par l'UICN pour une évaluation de base de l'efficacité de la gestion.

Je suggérerais dans un premier temps que l'on confie à l'une de ces deux organisations un mandat clair, assorti des ressources nécessaires, pour assumer le leadership du point de vue fédéral. Cela exigerait toutefois une transformation importante du mandat dans les deux cas. Les deux options ont leurs avantages et leurs inconvénients, mais la clarté du mandat est assurément une condition essentielle.

Pour ce qui est des zones côtières et marines, la Loi sur les océans établit sans équivoque la compétence du gouvernement fédéral, mais il y a également des difficultés à surmonter. La Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada est le principal instrument législatif pour la protection de grandes zones représentatives, mais elle permet la création de zones de protection marines qui ne satisfont pas à la définition de l'UICN en la matière. En effet, bien qu'elles soient protégées à l'égard des activités d'exploitation pétrolière et gazière, elles ne le sont pas pour ce qui est de la pêche commerciale à grande échelle pour laquelle cela demeure optionnel. En dépit de preuves scientifiques manifestes de l'importance de la désignation de vastes zones sans prélèvement pour la conservation des océans, nous n'avons pas... Bref, c'est une norme qui n'est pas respectée.

Je suggérerais également que l'on rende beaucoup plus rigoureuses les dispositions de la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada pour en faire un outil capable de nous aider à atteindre l'objectif 11.

J'aimerais maintenant traiter brièvement de la prise en compte des aires protégées, un aspect que le Comité a déjà abordé.

C'est l'UICN qui établit, de concert avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et son Centre mondial de surveillance de la conservation, la norme mondiale indiquant ce qui doit être pris en compte aux fins de nos obligations internationales. Il est très clair qu'un large éventail de régimes de gouvernance peuvent être acceptables en vertu de ces lignes directrices. C'est le cas notamment des aires protégées privées et autochtones ainsi que des éléments plus traditionnels comme les parcs nationaux.

Une base de données sur les aires de conservation canadiennes est actuellement tenue à jour au moyen du Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC). Cette base de données est gérée par une ONG, le Conseil canadien des aires écologiques, en collaboration avec Environnement Canada. C'est un excellent système qui permet de diffuser des rapports à l'échelle internationale. Nous sommes très privilégiés de pouvoir compter sur un tel système.

Les provinces et les territoires se servent également du SRSAC pour produire leurs propres rapports. Les règles régissant ce qui doit être pris en compte peuvent varier d'un endroit à un autre, ce qui est à l'origine d'une certaine confusion et peut-être aussi de quelques incohérences, mais j'estime que c'est un problème assez facile à régler. À tout bien considérer, je crois qu'il est important de ne pas trop s'attarder sur les éléments qui doivent ou non être pris en compte, mais de concentrer plutôt nos efforts sur la protection de la nature et la nécessité de freiner la perte de biodiversité. L'objectif

était de protéger davantage d'habitats, et non de faire un meilleur décompte des programmes existants. Je dirais qu'il ne faut surtout pas perdre cet objectif de vue.

•(1115)

La présidente: Je dois vous indiquer qu'il ne reste qu'une trentaine de secondes à la période de 10 minutes qui vous était allouée. Il serait bon que vous puissiez conclure maintenant.

Merci.

M. Stephen Woodley: D'accord. Je vais alors vous proposer quelques pistes de solution.

Il y a des solutions possibles pour permettre une planification systématique des efforts de conservation. Le programme des coopératives de conservation du territoire élaboré aux États-Unis serait sans doute celui que l'on pourrait le plus facilement reproduire chez nous. Il permet aux organisations concernées d'intervenir collectivement à partir d'un même bassin de ressources financières pour la conservation d'une aire écologique. Si nous adoptons un système semblable, nous aurions de très bonnes chances de réussite, d'autant plus que certaines des aires protégées en question s'étendent déjà sur le territoire canadien.

Il y a également d'autres programmes, comme l'initiative de conservation Yellowstone to Yukon menée par la société civile et le plan d'aménagement du territoire de la Première Nation Dehcho, dont nous pourrions certes nous inspirer pour parvenir à nos fins.

Je vais en rester là pour l'instant.

Merci beaucoup.

La présidente: Merci beaucoup. Je suis persuadée que vous pourrez glisser quelques-uns des autres renseignements que vous souhaitiez nous transmettre dans vos réponses à nos questions.

Nous devons maintenant aller voir où nous en sommes relativement à nos difficultés techniques.

Merci beaucoup pour votre exposé. De toute évidence, vous en aviez beaucoup à nous dire et nous aurions aimé l'entendre, mais nous devons presser le pas. Il y a six personnes qui doivent prendre la parole aujourd'hui.

Nous allons maintenant passer à l'un des groupes ici présents, ce qui nous laissera peut-être le temps de régler nos pépins techniques, même si je constate que la communication semble avoir été établie avec les représentants de la Fondation Willmore Wilderness.

Merci à vous, mais nous allons entendre un des témoins sur place avant de revenir à vous.

Je vais donc donner la parole à Sigrid et Kimberley du Fonds mondial pour la nature.

Mme Sigrid Kuehnemund (spécialiste principale, Océans, Fonds mondial pour la nature): Merci, madame la présidente.

Mon nom est Sigrid Kuehnemund et je suis spécialiste en chef en matière d'océans pour le Fonds mondial pour la nature - Canada. Je suis accompagnée de Kimberley Dunn, notre gestionnaire pour la gouvernance nationale des océans. Nous sommes très heureuses d'être ici aujourd'hui et de pouvoir contribuer à votre étude sur les aires protégées.

Depuis maintenant un demi-siècle, le Fonds mondial pour la nature travaille à protéger la nature au bénéfice des générations futures. Le Fonds mondial pour la nature est l'organisme international voué à la conservation dont la présence est la plus importante au Canada. Nous comptons sur l'appui actif de plus de 150 000 Canadiennes et Canadiens et puisons dans la force d'un solide réseau mondial pour soutenir nos activités de conservation sur le terrain partout au Canada. Nous avons des bureaux à Vancouver, Toronto, Ottawa, Montréal, Halifax, St. John's, Iqaluit et Inuvik.

Notre mission est de stopper la dégradation de l'environnement naturel de la planète et de bâtir un avenir où les humains vivront en harmonie avec la nature. Dans cette optique, nous veillons à ce que les ressources naturelles renouvelables soient utilisées de façon durable; nous prônons la réduction de la pollution et de la consommation inutile; et nous travaillons à préserver la biodiversité de la planète.

C'est donc en gardant notre mission à l'esprit que nous voulons nous entretenir avec vous aujourd'hui du rôle des zones de protection marines dans le cadre de votre étude sur les aires fédérales protégées et les objectifs de conservation.

On vous a déjà parlé des objectifs d'Aichi qui visent notamment des zones de protection couvrant 10 % du territoire marin d'ici 2020. Le Fonds mondial pour la nature - Canada soutient l'engagement pris par le gouvernement d'atteindre cet objectif.

Sur le plan quantitatif, vous savez qu'une proportion d'à peine 1 % des océans du Canada est protégée à l'heure actuelle. Du point de vue qualitatif, ce ne sont cependant pas tous les sites qui offrent un niveau élevé de protection qui serait bénéfique pour les habitats, les espèces et les collectivités côtières.

La science démontre que, pour atteindre son plein potentiel, une zone de protection marine doit être « sans prélèvement », vaste — c'est-à-dire s'étendant sur plus de 100 kilomètres carrés — et gérée efficacement. Ce n'est pas le cas des zones de protection marines au Canada en ce moment. Moins de 7 % du territoire couvert par ces zones à l'heure actuelle jouit d'une protection totale, c'est-à-dire qu'aucune pêche ou autre activité extractive telle que l'extraction de minerais, de pétrole ou de gaz n'y est autorisée. Plusieurs de ces zones de protection sont de petite taille et ne font pas l'objet d'une gestion active.

C'est avec plaisir que nous avons écouté les témoignages de Pêches et Océans Canada ainsi que de Parcs Canada et pris connaissance de leur volonté de faire les choses différemment à l'avenir. Les zones de protection marines seront notamment plus vastes et créées plus rapidement. De plus, l'accent sera remis sur l'aménagement de réseaux de zones protégées et l'intégration de mesures de protection visant à assurer une gestion efficace de nos océans.

Nous estimons que le gouvernement est désormais sur la bonne voie pour ce qui est des zones de protection marines, mais nous aurions tout de même quelques recommandations à formuler pour aider le Canada à faire les choses correctement pour atteindre nos objectifs de conservation marine. Il faudrait ainsi établir des normes minimales en matière de protection des zones marines; protéger ce qui doit être protégé; respecter les droits des peuples autochtones; et assurer une meilleure coordination entre les ministères en rationalisant leurs activités.

Parlons d'abord de l'établissement de normes minimales.

Le Fonds mondial pour la nature - Canada soutient que les zones de protection doivent représenter plus que de simples lignes de démarcation sur une carte. La nécessité de protéger la biodiversité

doit être le premier critère pris en considération dans le choix des sites. Des normes minimales de protection doivent être établies à l'avance et appliquées à l'ensemble des zones de protection, plutôt qu'au cas par cas selon la zone.

Nous recommandons donc que les activités d'exploitation minière, pétrolière et gazière en mer soient interdites à l'intérieur des zones de protection marines.

Nous recommandons également que les activités de pêche commerciale soient interdites dans au moins la moitié de chacune des zones de protection marines.

La population canadienne ne s'attend pas à voir des plateformes pétrolières dans une zone de protection marine. Il est par exemple proposé de faire du chenal Laurentien une zone de protection marine. Cependant, si le chenal était aujourd'hui désigné comme tel, l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz seraient permises sur 80 % de sa superficie.

Bien que nous souhaitions atteindre les objectifs de protection établis, nous devons nous assurer que cette protection est efficace. Si nos zones de protection marines ne sont pas soumises à des normes rigoureuses, il est peu probable que nous réussissions à en protéger la biodiversité et à contribuer au maintien de la viabilité des pêcheries dont dépendent les Canadiens aujourd'hui et dont ils dépendront dans le futur.

De plus, l'établissement de normes minimales est essentiel à l'élaboration de cadres coopératifs de gestion et de cogestion avec les collectivités autochtones. L'établissement de normes avant le choix des sites peut avoir pour effet de rassurer les intervenants et d'accélérer le processus consultatif.

Enfin, pour assurer l'application de normes élevées dans nos zones de protection marines, il faut assortir ces normes de plans de gestion et d'un financement adéquat à des fins de gestion active, de surveillance et d'application.

- (1120)

Pour la protection de ce qui doit être protégé, le but ne devrait pas seulement être la protection de 10 %, mais aussi le choix des 10 % appropriés à protéger. Pour ce faire, il faut des mesures de protection efficaces et un établissement judicieux des sites à protéger. Dans la course pour atteindre l'objectif de 10 % d'ici 2020, nous ne devons pas perdre de vue le besoin d'aménager des réseaux. Le regroupement au sein de tels réseaux permet d'accomplir beaucoup plus pour les espèces et les habitats que chaque site isolément. L'objectif d'Aichi représente plus qu'un simple chiffre. Il prévoit également que les zones doivent être conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement.

Bien qu'il importe de désigner de vastes zones de protection marines, nous ne devons pas nous contenter de désigner de grandes étendues océaniques qui ne sont pas à risque d'une dégradation attribuable à l'activité humaine et dont les avantages écologiques sont douteux, au détriment de l'établissement de réseaux de zones de protection marines efficaces. Les progrès réalisés par le Canada dans l'établissement de réseaux semblables doivent aller au-delà de l'élaboration d'ensembles de sites sans véritable débat sur l'interconnexion et l'interdépendance de ceux-ci et sans y inclure des sites côtiers et marins représentatifs dans les trois océans du Canada.

Les gouvernements ne doivent pas céder aux pressions politiques. Ils doivent prendre les décisions difficiles qui s'imposent et adopter une position ferme afin de protéger les zones qui présentent les meilleurs bénéfices sur le plan de la biodiversité.

Des efforts considérables devront être déployés pour tenir compte des droits des Autochtones au moment de créer des zones de protection marines. Nous reconnaissons non seulement l'obligation de consultation du gouvernement, mais aussi le fait que les humains prospèrent lorsque la nature prospère. Une victoire pour la nature représente donc une victoire pour la population.

La mise en garde est particulièrement importante dans le cas des Premières Nations de la Colombie-Britannique et du Nord canadien. L'Arctique offre de nombreuses possibilités pouvant aider le Canada à atteindre ses objectifs, mais il nous faut pour ce faire une formule équitable et transparente pour financer les ententes sur les répercussions et les avantages dans l'ensemble des quatre régions visées par des revendications territoriales inuites. Ces ententes doivent être négociées longtemps à l'avance et un financement à long terme doit être obtenu pour favoriser les investissements progressifs dans les infrastructures locales de manière à permettre aux collectivités de gérer les zones de protection marines et d'en tirer profit.

Pour rationaliser les processus gouvernementaux afin de mieux travailler ensemble, il faut simplifier les mécanismes de réglementation pour la désignation des zones de protection marines et accélérer l'évaluation des ressources minérales et énergétiques par Ressources naturelles Canada et la préparation des règlements touchant les zones de protection marines en collaboration avec le ministère de la Justice et le Conseil du Trésor.

Tous les intervenants fédéraux doivent conjuguer leurs efforts pour contribuer à l'atteinte des objectifs visés et appuyer le travail des autorités réglementaires de Pêches et Océans Canada, de Parcs Canada et d'Environnement Canada pour réaliser des progrès dans le dossier des zones de protection marines et des réseaux reliant ces zones. Une approche coordonnée facilitera les discussions sur les impacts économiques avec les gouvernements provinciaux et pourrait contribuer à la désignation simultanée de plusieurs sites.

Il y aurait encore beaucoup à dire, mais je suis consciente des contraintes de temps. J'aimerais donc conclure en remerciant le Comité de nous avoir donné l'occasion de présenter un exposé sur ce sujet. Le Fonds mondial pour la nature - Canada se réjouit de l'engagement de notre gouvernement à conserver 10 % de nos océans d'ici 2020 au sein de réseaux nationaux et régionaux de zones de protection marines. Nous reconnaissons que beaucoup de travail a déjà été réalisé, mais qu'il y a encore beaucoup à faire pour atteindre cet objectif.

Nous reconnaissons par ailleurs que la cible de 10 % d'ici 2020 n'est pas un aboutissement, mais plutôt un objectif intermédiaire en route vers quelque chose de beaucoup plus grand, soit la possibilité de faire pour certains des environnements sous-marins les plus riches, uniques et diversifiés sur le plan biologique de la planète ce que nous la science nous dicte de faire.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions au sujet de ce que je viens de dire ou concernant d'autres enjeux importants tels que l'établissement de normes élevées pour d'autres mesures efficaces et la recherche d'un juste équilibre entre les valeurs écologiques et les intérêts socioéconomiques dans le choix et la désignation de zones de protection marines.

Merci.

• (1125)

La présidente: Merci beaucoup, et merci également d'avoir respecté la limite de 10 minutes presque à la seconde près. C'est formidable.

Je ne sais pas si les représentantes de la Fondation Willmore Wilderness sont en mesure de nous entendre. Est-ce que vous nous entendez?

Oh, la communication a été rétablie. Très bien.

Si les témoins ici présents n'ont pas d'objection à attendre, nous allons essayer d'entendre le témoignage des gens de cette fondation pendant que la connexion fonctionne.

Je vous présente donc Sue Feddema-Leonard et Stephanie Brown qui représentent aujourd'hui la Fondation Willmore Wilderness.

Nous vous donnons la parole sans plus tarder. Vous avez 10 minutes.

Mme Sue Feddema-Leonard (directrice exécutive, Fondation Willmore Wilderness): Merci beaucoup.

Je m'appelle Susan Feddema-Leonard, et je suis accompagnée de Stephanie Brown, notre gestionnaire de l'environnement. Je travaille dans la région du parc Willmore Wilderness de Grande Cache depuis 35 ans. C'est une région située directement au nord du parc national Jasper. Je suis directrice de la Fondation d'histoire et de préservation de la nature de Willmore.

Nous ne sommes pas vraiment un groupe à vocation environnementale, car notre mission est plutôt historique: nous nous efforçons de préserver les traditions et la culture des Rocheuses canadiennes. Toutefois, la gestion de l'environnement est au coeur des principes de notre fondation.

Les premiers explorateurs, comme Alexander Mackenzie et David Thompson, sont des héros légendaires de l'histoire du Canada. Ces hommes ne voyageaient pas seuls: ils étaient guidés par des Français, des Métis et des Amérindiens qui ont tout risqué pour les aider à explorer l'Ouest du pays. Un grand nombre d'entre eux venaient du village de Kahnawake, près de Montréal, et la Compagnie du Nord-Ouest les a embauchés dans le cadre de ses explorations vers l'ouest.

D'après le recensement de 1872, 210 Métis français et 71 Shuswap vivaient à Jasper House à l'époque, un endroit juste au sud de nous. Un grand nombre des descendants de ces Métis et Français ont accompagné Alexander Mackenzie lors de son premier voyage vers l'océan Arctique et de son voyage vers Bella Coola et l'océan Pacifique.

Un grand nombre de gens qui vivent dans cette région sont les descendants de voyageurs originaires de l'Est du Canada qui sont venus dans l'Ouest. Leurs ancêtres ont aidé à ouvrir le Canada pour en faire ce qu'il est aujourd'hui dans un esprit de commerce et d'amitié. Un grand nombre de ces gens se sont établis dans la vallée de l'Athabasca, près de la ville actuelle de Jasper, ainsi que dans la vallée de la rivière Smoky, où se trouve Grande Cache.

En 1907, le gouvernement du Canada a signé un décret portant sur la création de la réserve forestière de Jasper. Les gardiens du parc, nouvellement nommés, ont alors tenté de pousser ces familles à quitter les lieux, même si elles y habitaient depuis plus de 100 ans. Pour y arriver, ils ont installé des systèmes de verrouillage sur les armes à feu de tous les habitants. Les descendants des pères fondateurs du Canada ne pouvaient plus chasser pour nourrir leurs enfants, et ils ont donc dû quitter la région après le verrouillage de leurs fusils.

Ces familles ont déménagé dans les régions de Grande Cache, d'Edson et de Hinton, près de Jasper, où elles ont continué à chasser, à pêcher et à trapper selon le mode de vie traditionnel jusqu'à la création de la nouvelle ville de Grande Cache, en 1969.

J'aimerais vous lire un extrait de *People & Peaks of Willmore Wilderness Park: 1800s to Mi-1900s*:

Au cours des années 1940 et 1950, on a accordé des baux d'exploitation de pétrole et de gaz dans la région qui forme maintenant le parc Willmore Wilderness. Les pourvoyeurs et les trappeurs des villes de Hinton et de Jasper étaient préoccupés par la création de routes dans les sentiers de montagne. Voici ce qu'a déclaré le pourvoyeur Tom Vinson à ce sujet lors d'une entrevue menée le 19 juillet 2003: « Nous avons donc fait pression sur Norman Willmore, le député provincial de l'époque, afin qu'il prenne des mesures pour contrôler l'exploration pétrolière et gazière, et il nous a entendus. Il a fait de la région un parc sauvage où il était possible de trapper, de chasser et de pêcher. Ainsi, il n'était plus permis d'y faire circuler des véhicules motorisés. Évidemment, c'est ce que nous voulions. »

Comme aucun gisement de pétrole important n'a été trouvé, les secteurs pétroliers et gaziers ont cessé de faire des pressions et ont laissé leurs baux arriver à échéance. En 1959, Norman Willmore a grandement contribué à faire adopter une loi visant à protéger la région. Cette loi, maintenant intitulée The Willmore Wilderness Park Act, est unique en Amérique du Nord. En 2002, comme les fonds accordés par le gouvernement fédéral étaient insuffisants pour payer les travaux d'infrastructure, les programmes éducatifs et la promotion de ce parc des Rocheuses, on a mis sur pied la Willmore Wilderness Preservation & Historical Foundation, organisme à but non lucratif enregistré sous le régime de la Societies Act de l'Alberta. Puis, en 2003, la fondation est devenue un organisme de bienfaisance reconnu. La fondation veille à préserver l'histoire de la région, à faire connaître davantage le parc et ses ressources, à restaurer les endroits historiques et les anciens sentiers, et à faire en sorte que le parc Willmore Wilderness reçoive un plus grand nombre de visiteurs albertains, canadiens et internationaux.

Le parc Willmore Wilderness a une culture axée sur l'équitation et sur des traditions comme la chasse et le trappage. Son histoire remonte à l'époque de la traite des fourrures au Canada. En arpentant les vieux sentiers, on se sent indépendant et libre d'arrêter là où on le souhaite pour passer la nuit et profiter des sons et de la beauté de la nature. Les montagnes donnent à celui qui les gravit l'impression de ne faire qu'un avec la nature. Le parc Willmore Wilderness regorge de grands espaces que l'on peut parcourir à cheval ou pendant une randonnée. La région nourrit l'esprit et renforce le lien qui nous unit à la Terre.

• (1130)

La fondation Willmore Wilderness a pour mandat d'éduquer la population sur les techniques de survie en montagne. Elle offre également des programmes éducatifs et se spécialise dans l'éducation des jeunes. Nous amassons des fonds et nous offrons, gratuitement, des séances d'information sur l'équitation, notamment sur le débouillage de poulains, la préparation de chevaux de bât et les rudiments de ferrage de chevaux, ainsi que le trappage et le maniement sécuritaire de la scie à chaîne.

Chaque année, nous offrons un programme de mentorat des jeunes dans le cadre duquel des aînés autochtones et des adeptes de la vie en montagne enseignent à des jeunes les traditions propres à la vie dans les Rocheuses canadiennes. Ils leur montrent comment repérer les plantes comestibles et médicinales, leur indiquent où se trouvent les sentiers, leur apprennent à faire leurs bagages et leur enseignent les techniques utilisées par leurs ancêtres pour ne pas se perdre ainsi que pour survivre en montagne.

La fondation Willmore Wilderness collabore à de nombreuses initiatives provinciales. Par exemple, nous avons collaboré avec le spécialiste des carnivores de la province de l'Alberta à une recherche sur les grizzlis qui s'est étendue sur une période de six ans. Cette recherche a permis de fournir à la province une série de photos de grizzlis des plus extraordinaires. Nous travaillons aussi de concert avec l'Association des trappeurs de l'Alberta pour offrir des programmes éducatifs qui contribuent à la gestion du gibier. La fondation est également responsable du nettoyage des sentiers et du ramassage des déchets et elle s'assure de prendre des photos et des vidéos de la région et d'assurer l'exactitude des données GPS.

Jusqu'à présent, la fondation Willmore Wilderness a participé à l'écriture de quatre ouvrages présentant des entrevues réalisées auprès de 64 adeptes de la vie en montagne. Afin de faire connaître l'histoire, la culture et les traditions des Rocheuses, elle a aussi mis

sur pied un programme de réalisation de films, appelé People and Peaks Productions, qui se spécialise dans les documentaires éducatifs en haute définition. Nous diffusons des renseignements sur l'histoire, la culture et les traditions de la région des Rocheuses canadiennes.

J'aimerais remercier les membres du Comité de nous avoir donné l'occasion de brosser un portrait de l'histoire et de la culture du parc Willmore Wilderness, l'un des secrets les mieux gardés au Canada. Nous sommes honorés de partager ces renseignements avec toutes les personnes présentes aujourd'hui, et nous aimerions surtout remercier notre député, M. Jim Eglinski et Jeannette Gasparini de nous avoir invités à cette réunion. Nous offrons une perspective unique sur la protection et la conservation de la vie sauvage.

Merci.

• (1135)

La présidente: Merci beaucoup. Nous vous remercions également de nous faire découvrir un autre joyau du paysage canadien que je ne connaissais certainement pas. Je vous suis reconnaissante de nous en avoir parlé. Je dois maintenant visiter cet endroit.

Nous allons maintenant entendre Eric Reder, du Western Canada Wilderness Committee, car nous l'avons avec nous et nous ne voulons pas le perdre à nouveau.

La vidéoconférence nous cause beaucoup de difficultés aujourd'hui, et si Nadim et Lesley se montrent patients à notre égard, nous entendrons les témoins par vidéoconférence à mesure que nous établissons la connexion avec eux. Nous vous entendrons en dernier, si vous êtes d'accord.

Merci beaucoup.

Eric, pourriez-vous commencer? Bienvenue. Vous avez 10 minutes.

M. Eric Reder (directeur de la campagne au Manitoba, Western Canada Wilderness Committee): M'entendez-vous?

La présidente: Oui, nous vous entendons très bien, merci. Pouvez-vous nous entendre?

M. Eric Reder: Oui, je peux vous entendre.

Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui. Je suis le directeur de la campagne au Manitoba pour le Wilderness Committee. Le Wilderness Committee est le plus gros groupe environnemental formé de citoyens au pays. Ses membres sont des citoyens ordinaires dont il dépend pour financer ses activités. Nous oeuvrons pour la préservation des habitats naturels et des espèces sauvages, et nous favorisons la santé des communautés dans les régions rurales, car cela contribue à maintenir la qualité de vie des Canadiens.

Notre objectif est de faire adopter des lois qui visent à protéger la nature et les espèces sauvages. Aujourd'hui, je vous dirai que la réponse simple et directe à la question du rôle des terres fédérales dans l'atteinte des objectifs visant à protéger la biodiversité au Canada, c'est que nous ne pouvons pas y arriver par l'entremise des terres fédérales existantes. Je vais vous mentionner quelques espèces pour illustrer les problèmes qui se posent.

Il y a tout d'abord la rainette faux-criquet. En Ontario et au Québec, 2,8 % et 8 % de son habitat se trouvent sur des terres fédérales. Si on souhaite protéger cette espèce, qui est inscrite sur la liste des espèces menacées de la Loi sur les espèces en péril, on ne peut donc pas se limiter aux terres fédérales.

Au Manitoba, où je travaille, il n'y a pas de caribou des bois de la population boréale sur les terres fédérales. On trouve 15 habitats et peut-être 5 000 animaux dans la province, ou la moitié de ce nombre, et les travaux menés sur les terres fédérales ne suffisent donc pas pour les protéger.

Selon le Wilderness Committee, il reste à examiner les lois fédérales et à trouver une façon de faire respecter les lois déjà en vigueur à l'échelle du Canada, afin de mieux protéger la nature et les espèces sauvages.

En ce qui concerne les travaux que j'ai effectués au Manitoba, en 2013, nous avons accompli beaucoup de travail sur la Loi sur la protection des eaux navigables. En effet, le Manitoba a d'innombrables plans d'eau, et lorsque la portée de la Loi sur la protection des eaux navigables a été limitée à certains plans d'eau, une grande partie des plans d'eau du Manitoba s'est retrouvée sans protection. Manifestement, après la Loi sur la protection des eaux navigables, on a également dépouillé la Loi sur les pêches. Un document produit par le gouvernement provincial du Manitoba a été utilisé pour les développements industriels sur les terres de la Couronne, c'est-à-dire les terres publiques. Ce document mentionnait deux lois qui visent des actions liées à des cours d'eau et à des traverses de cours d'eau, et ces deux lois étaient la Loi sur la protection des eaux navigables et la Loi sur les pêches. Nous n'avons pas de loi provinciale qui vise les eaux, car nous avons toujours profité des mesures de protection fédérales.

Pour revenir un peu en arrière, deux éléments transcendent les frontières provinciales et relèvent de la compétence fédérale. Ce sont les eaux et les espèces — et l'air, évidemment. On ne tient pas compte des frontières provinciales dans leur cas. C'est la raison pour laquelle le rôle joué par le gouvernement fédéral dans la protection des plans d'eau est essentiel, et maintenant qu'on a réduit cette protection fédérale, il faut absolument la remplacer et même l'accroître.

Vous pouvez vous représenter le Manitoba en aval de tous les endroits qui l'entourent. En effet, le lac Winnipeg est un bassin récepteur des eaux s'écoulant des Rocheuses, du sud des États-Unis et de l'Ontario. Tous les cours d'eau s'écoulent vers Winnipeg, et tous les événements qui se produisent dans ces autres provinces — l'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario — ont des répercussions sur le lac Winnipeg et sur les plans d'eau environnants et, manifestement, sur les rivières qui s'écoulent dans la baie d'Hudson.

Les décisions prises par le gouvernement de la Saskatchewan en ce qui concerne l'utilisation de ses plans d'eau et les types de développement permis sur leurs rives ont des répercussions sur le Manitoba. Le Manitoba n'a pas les pouvoirs nécessaires pour ordonner à la Saskatchewan de modifier ses plans. Il faut donc que le gouvernement fédéral joue un rôle décisif dans la protection de nos eaux.

C'est la même chose pour l'Ontario; si un événement se produit dans cette province, nous n'avons aucun pouvoir à cet égard. Il faut vraiment que le gouvernement fédéral protège nos eaux.

● (1140)

Le gouvernement fédéral travaille sur une autre mesure législative, à savoir le Réseau des rivières du patrimoine canadien. En 2006, la rivière Hayes a été désignée rivière du patrimoine. C'est une désignation du gouvernement fédéral.

Afin de préserver la biodiversité, de protéger l'environnement et d'atteindre nos objectifs en matière de zones protégées, on pourrait, je présume, améliorer notre Réseau des rivières du patrimoine. On pourrait augmenter les mesures de protection prévues dans ce réseau,

et peut-être les étendre aux zones riveraines. Par exemple, au Manitoba, dans quelques cas, on a envisagé de protéger une zone d'un kilomètre et demi de chaque côté d'une rivière. Cette zone riveraine présente une biodiversité beaucoup plus riche, surtout sur le plan des espèces d'oiseaux, que la plupart des autres zones forestières. La protection offerte par le gouvernement fédéral ou l'élargissement de la portée du Réseau des rivières du patrimoine canadien contribuerait énormément à l'atteinte des objectifs en matière de régions protégées au Canada.

Je crois que je dois encore revenir en arrière. Mes notes ne sont pas en ordre, car j'ai travaillé sur d'autres campagnes.

Nous aimerions vous parler de deux objectifs.

Au Manitoba, nous venons de publier un rapport intitulé « Keep it Wild! A Conservation Vision for Manitoba ». Il sera publié aujourd'hui. L'un des objectifs des Nations unies est de faire en sorte que 17 % des terres et des eaux soient protégées à l'échelle mondiale d'ici 2020. Le gouvernement du Manitoba précédent avait signé cet accord ou avait décidé que la province atteindrait cet objectif. Le Wilderness Committee soutient depuis des années qu'il faut augmenter cet objectif à 20 % d'ici 2020, et cette vision de la conservation que nous venons tout juste de publier explique en détail les mesures à prendre pour y parvenir.

À l'échelle du Canada, environ 10 % des terres sont protégées par le gouvernement fédéral. Nous croyons qu'il serait souhaitable d'atteindre l'objectif de 17 % d'ici 2020, et il y a des façons d'y arriver, que ce soit par la signature d'ententes de conservation avec la province ou par l'entremise de certaines lois dont je vais parler.

Le deuxième objectif concerne la forêt boréale. Je présume que c'est un important fournisseur d'éléments dont nous avons besoin pour vivre. C'est un puits à carbone. C'est l'une des plus grandes sources d'eau douce dans le monde, et nous avons de vastes étendues de ces forêts. Les scientifiques affirment que 50 % des forêts boréales doivent être protégées pour que nous puissions continuer d'en tirer les éléments essentiels à la vie. Le Wilderness Committee a répondu à cette affirmation en disant que nous devons vraiment veiller à protéger 50 % des régions riches en biodiversité et en éléments culturels de la forêt boréale.

Nous avons donc deux objectifs. Des gens affirment que la nature a besoin de la moitié — c'est un organisme —, mais 50 % de la forêt boréale et 17 % de nos terres en général doivent être protégés. Manifestement, le Manitoba a de nombreuses terres publiques provinciales — ou terres de la Couronne, comme on les appelle —, ce qui facilite l'adoption de mesures de protection, mais ce n'est pas le cas partout au Canada. Nous pouvons voir que dans les régions développées du pays, une grande partie des terres a maintenant une vocation agricole et que la nature existe à l'état sauvage seulement dans les fossés et les petites régions forestières qui ont échappé au labourage. Le gouvernement fédéral précédent s'est dégagé de ses responsabilités à l'égard de la protection de certaines de nos terres naturelles lorsqu'il a renoncé aux pâturages communautaires. Au Manitoba, cela représente 25 pâturages et environ 400 000 hectares.

Si cette terre fédérale était toujours sous le contrôle du gouvernement fédéral, on pourrait rédiger des ententes de conservation, comme celle qui vise le pâturage communautaire de Langford, au Manitoba. Ces ententes autorisent le pâturage intensif sur ces terres, et c'est ce qui aurait permis aux prairies de cette région de survivre, car on aurait reproduit un processus naturel, celui des troupeaux de bisons qui les traversent. Il faudrait effectuer un brûlage dirigé pour limiter la croissance des espèces ligneuses, mais cela améliorerait également la diversité biologique. En ce qui concerne les terres agricoles dans les régions développées, ces anciennes zones de terres fédérales représentent exactement ce dont nous avons besoin pour préserver la nature et les espèces sauvages en vue d'atteindre les objectifs en matière de régions protégées au Canada.

• (1145)

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

M. Eric Reder: Merci.

La Loi sur les espèces en péril est l'une des mesures les plus puissantes que le gouvernement fédéral peut exécuter. Cette loi exige que le gouvernement fédéral veille à la protection des espèces. J'ai déjà mentionné la rainette faux-criquet et le caribou des bois. Bien sûr, l'affaire du tétras des armoises, qui s'est retrouvée devant les tribunaux, démontre que le gouvernement fédéral doit intervenir et gérer la situation lorsque les provinces ne le font pas de façon appropriée.

Le gouvernement fédéral doit assumer un rôle plus actif en ce qui concerne la recherche scientifique, les stratégies de rétablissement et les plans d'action que lui présentent les provinces, car parfois, ces mesures sont prises sur un fondement socioéconomique et tiennent compte des conséquences sur le développement rural, alors qu'en réalité, selon la Loi sur les espèces en péril, elles doivent se fonder sur des données scientifiques. Les décisions socioéconomiques difficiles doivent être prises publiquement, par l'entremise du Cabinet et du gouvernement fédéral.

En terminant, j'aimerais vous rappeler que l'une des choses que peut faire le gouvernement fédéral, c'est d'améliorer la Loi sur les espèces en péril et faire respecter les lois en vigueur.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup. Je vous suis reconnaissante des renseignements que vous nous avez communiqués aujourd'hui.

Nous avons toujours des problèmes de communication avec les représentants de la Canadian Cattlemen's Association; nous allons donc revenir aux témoins dans la salle.

Nous accueillons aujourd'hui les témoins de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs.

Nadim et Lesley, nous vous serions extrêmement reconnaissants de livrer votre exposé maintenant. Merci.

• (1150)

M. Nadim Kara (directeur principal des programmes, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs): Bonjour, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité. Merci de permettre de prendre la parole ici aujourd'hui.

Pour ceux qui ne connaissent pas bien l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs du Canada, l'ACPE, nous représentons l'industrie canadienne de l'exploration et de l'exploitation minières. Nous avons pour mandat de favoriser la concurrence et la responsabilité dans l'industrie, chez nous comme à l'étranger,

pour que nos membres puissent continuer de découvrir et d'exploiter les dépôts de minéraux et de métaux qui rendent la vie moderne possible.

J'aimerais commencer la discussion d'aujourd'hui en soulignant quelques facteurs qui contribuent à faire du Canada l'une des principales destinations dans le monde pour l'investissement dans l'exploration minière. J'enchaînerai avec quelques réflexions sur l'effet de l'accessibilité ou de l'inaccessibilité aux zones riches en minéraux sur les décisions d'investissement que prennent les sociétés d'exploration et d'exploitation minière. Dans ce contexte, je présenterai quelques principes de base que l'ACPE aimerait voir guider le gouvernement fédéral dans ses décisions sur la création d'aires protégées. Pour conclure, je soulignerai brièvement l'importance de trouver le juste équilibre entre la conservation et le développement économique.

Comme beaucoup d'entre vous le savez, le Canada est un chef de file mondial dans tous les secteurs de l'industrie minière, mais particulièrement dans celui de l'exploration. C'est cependant une industrie cyclique, et nous vivons actuellement l'un des ralentissements les plus prolongés de l'histoire canadienne. Je vous mentionnerai une seule statistique pour l'illustrer. En 2012, plus de 27 milliards de dollars canadiens ont été dépensés dans le monde en exploration minière. En 2015, ce chiffre dépassait à peine les 11 milliards de dollars.

Tous les pays sont en concurrence pour attirer des investissements favorisant la découverte de dépôts de minéraux qui pourraient éventuellement mener à l'ouverture d'une mine. Le Canada et l'Australie attirent tous deux beaucoup d'investissements en matière d'exploration, mais c'est l'Australie qui attire actuellement la plus grande part des budgets d'exploration mondiaux. Vous serez peut-être intéressés de savoir que la part du Canada dans l'exploration de minéraux non ferreux (ce qui ne comprend pas le fer, la potasse et l'uranium) est passée d'environ 21 % à environ 14 %.

Beaucoup de facteurs entrent en jeu dans le pouvoir des différentes provinces et territoires du Canada d'attirer ce genre d'investissement et des budgets d'exploration minière. Les richesses géologiques du Canada sont l'un de nos principaux avantages concurrentiels sur les autres pays. Afin de capitaliser sur cet avantage, nous devons ouvrir les régions riches en minéraux à l'exploration pour accroître la probabilité de découvertes.

J'aimerais bien vous faire comprendre aujourd'hui à quel point il est difficile et rare de découvrir des dépôts de minéraux économiquement viables. S'il y a beaucoup de dépôts de minéraux dans la croûte terrestre, la plupart d'entre eux sont de trop faible qualité pour qu'il vaille la peine de les exploiter. Environ un projet d'exploration sur 10 000 aboutit à la création d'une mine, si bien que l'accessibilité aux sols influence profondément la probabilité de découvrir un dépôt qui pourrait donner place à une mine productive.

Sans surprise, l'accessibilité des sols pour la prospection influence également profondément les décisions d'investissement des entreprises. Le potentiel géologique d'un pays, d'une province ou d'un territoire compte pour environ 60 % dans les décisions des PDG sur les endroits qu'ils souhaitent explorer et qu'ils choisissent d'explorer. L'inaliénation des terres rend inaccessibles des zones de prospection, ce qui rend le Canada moins attirant pour l'exploration, et les entreprises vont ailleurs.

Sans exploration, il ne peut y avoir de nouvelles découvertes, et sans nouvelles découvertes, il ne peut y avoir de nouvelles mines. Il en découle une perte d'emplois payants, de possibilités d'affaires et de revenus, tant pour les collectivités que pour les gouvernements associés à cette production.

Malgré toute l'importance de l'accès aux terres pour la pérennité de l'industrie au Canada et les avantages économiques qui en découlent, l'ACPE reconnaît qu'il y a d'autres valeurs associées à l'utilisation des terres au Canada. Nous comprenons que les gouvernements doivent tenir compte de toutes ces valeurs lorsqu'ils prennent des décisions sur l'utilisation des terres, notamment pour l'établissement d'aires protégées. Pour atteindre un équilibre, nous croyons que les décisions sur la planification de l'utilisation des terres et l'inaliénation des terres doivent se fonder sur des processus transparents, inclusifs, souples, holistiques et fondés sur des données probantes.

Par « transparent », nous voulons dire que le processus décisionnel doit être clair pour toutes les parties et bien défini très à l'avance.

Par « inclusif », nous voulons dire qu'il faut consulter les divers intervenants et les groupes autochtones dans l'élaboration de propositions sur l'établissement d'aires protégées. Idéalement, celles-ci feraient partie de la planification de l'utilisation des terres et de l'établissement de la vision de la collectivité, comme cela se fait dans les Territoires du Nord-Ouest et en Ontario.

Par « fondé sur des données probantes », nous voulons dire que toutes les décisions doivent s'appuyer sur des données adéquates et qu'il faut véritablement recueillir le point de vue des divers intervenants.

• (1155)

Par « holistique », nous voulons dire que les décisions doivent se fonder sur un ensemble détaillé d'informations, qui comprend des données environnementales, sociales et économiques, y compris des connaissances autochtones. Les données économiques doivent comprendre de l'information sur le potentiel minéral et énergétique, de même que sur les autres possibilités de développement économique, comme la foresterie. Il y a plus de chances de parvenir à une bonne décision politique lorsqu'on tient compte de toutes les interactions entre ces données.

Par « souple », le dernier élément, nous voulons dire que le processus de création de nouvelles aires protégées ou d'autres formes d'inaliénation des terres doit prévoir des mécanismes d'examen périodique. On ne peut souligner assez l'importance de la souplesse. Par exemple, il y a 30 ans, personne n'aurait cru qu'on puisse découvrir des diamants au Canada. Si les régions du pays riches en diamants avaient été inaliénables, sans possibilité de réévaluation des décisions, les pertes de débouchés économiques, particulièrement pour les groupes autochtones, auraient été énormes.

Le processus fédéral d'évaluation des ressources minérales et énergétiques, qu'on appelle l'ERME est un bon exemple de mécanisme qui tient compte de bon nombre de ces principes. Ce type d'évaluation est réalisé chaque fois qu'on propose la création d'un parc national fédéral. Nous espérons l'établissement d'un processus semblable pour la création de nouvelles aires protégées fédérales.

L'ACPE recommande également d'éviter les interdictions complètes de toute forme d'activités économiques, à moins que ce ne soit absolument essentiel pour protéger des zones écologiques ou culturelles critiques. L'exploration et l'exploitation minière peuvent même s'effectuer tout près de zones sensibles, si l'on applique des

restrictions et des mesures d'atténuation appropriées. Le projet Prairie Creek, qui se déploie au beau milieu du Parc national Nahanni, en est un excellent exemple. La conservation et le développement ne sont pas mutuellement exclusifs, si l'on met en place les bonnes mesures de protection réglementaires.

Il y a peut-être des parties qui préféreraient que le potentiel minéral ne soit pas pris en compte dans les décisions parce qu'elles croient que la protection des paysages naturels et de la biodiversité du Canada devrait avoir préséance sur la perte de débouchés économiques. À notre avis, c'est une position de courte vue, pour trois raisons importantes.

Premièrement, le monde a besoin des minéraux et des métaux que nous découvrons pour améliorer la qualité de vie globale.

Deuxièmement, le monde a besoin de ces produits s'il veut effectuer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Les matériaux miniers sont des composantes essentielles des piles des véhicules électriques et des dispositifs de stockage de l'énergie, des panneaux solaires et des aimants à base de terres rares qu'on trouve dans les voitures électriques et les éoliennes.

Troisièmement, les sociétés d'exploration et d'exploitation minières sont souvent les seules organisations du secteur privé à créer des débouchés économiques dans les régions éloignées, rurales, nordiques et dans les territoires autochtones.

Un organisme environnemental a récemment publié un rapport laissant entendre que la collectivité du Sahtu, dans les Territoires du Nord-Ouest, devrait se détourner de l'exploitation minière et énergétique. La Tulita District Land Corporation, qui se trouve dans la région du Sahtu, dans les Territoires du Nord-Ouest, a répondu ceci, et je crois qu'il vaut la peine de vous lire sa réponse:

Il y en a qui nous disent que nous devrions tourner le dos au développement industriel pour nous concentrer plutôt sur le tourisme, l'art et l'artisanat, la foresterie et l'agriculture.

Le monde se trouve à l'aube de la *quatrième* révolution industrielle, mais il se trouve apparemment des gens qui voudraient que nous retournions à l'époque d'avant la *première*.

C'est impossible. Nos jeunes ne peuvent pas faire cela. Nous voulons vivre et travailler dans un environnement moderne, qui évolue rapidement, et nos entreprises, nos familles et nos gouvernements ont besoin de revenus pour y arriver.

Il ne suffira pas de cultiver des patates. Nous pourrions toutefois y arriver grâce à l'exploitation de nos ressources pétrolières.

On ne peut pas oublier la dimension humaine de la planification de l'utilisation des terres dans la prise de décisions sur les aires protégées. L'approche intégrée est la seule qui puisse nous permettre de trouver l'équilibre entre les différentes valeurs des générations actuelles et futures quant à l'utilisation des terres.

Notre association se réjouit à l'idée de poursuivre le dialogue avec le gouvernement du Canada sur la façon d'établir des aires protégées, tout en faisant en sorte que le Canada demeure une destination de choix pour l'investissement dans l'industrie des minéraux.

Je vous remercie encore une fois de nous accorder du temps. Mon collègue Lesley Williams et moi-même serons heureux de répondre à vos questions en temps et lieu.

La présidente: Je vous remercie infiniment, Nadim, de ce point de vue qui porte à réflexion. Je suis certaine qu'il y aura beaucoup de questions pour tester davantage cette idée.

Nous avons un petit problème avec la Canadian Cattlemen's Association. Les témoins peuvent nous entendre et nous voir, mais ils ne peuvent pas nous parler. Il y a un membre de l'Association dans la pièce, John Masswohl, qui est le directeur des Relations gouvernementales et internationales de l'Association. S'il peut s'avancer...

J'ai déjà eu l'occasion de vous rencontrer lors d'une réception magnifique que vous aviez organisée. Si vous pouviez nous présenter l'exposé que vos collègues devaient nous présenter, ce serait très apprécié. Ils peuvent entendre tout ce qui se passe ici, donc ils pourront toujours faire un suivi s'il reste une question à laquelle John ne peut pas répondre.

Vous avez jusqu'à 10 minutes. Merci.

●(1200)

M. John Masswohl (directeur, Relations gouvernementales et internationales, Canadian Cattlemen's Association): Merci. Je sens la sous-étude qui s'en vient.

Des voix: Oh, oh!

M. John Masswohl: Ils me diront plus tard là où je me suis trompé.

Parmi les personnes qui devaient vous présenter leur témoignage, je mentionne Bob Lowe. Bob est un éleveur du Sud de l'Alberta. Il est également président de l'Alberta Beef Producers. C'est le président de notre comité de l'environnement. Il est bien dommage que vous ne puissiez pas l'entendre, puisqu'il parle d'expérience.

La Canadian Cattlemen's Association représente environ 68 000 éleveurs de bovins au pays. Comme vous le savez, nous nous occupons de toutes les questions qui touchent les producteurs bovins. Il peut s'agir d'enjeux commerciaux, environnementaux ou autres, nous sommes toujours désireux de contribuer à l'élaboration de bonnes politiques.

Plus de 98 % des fermes au Canada sont de propriété et d'exploitation familiales, si bien que nous savons que ces propriétaires de petites entreprises, ces producteurs — et c'est ce qu'ils sont, ce sont des propriétaires de petites entreprises — se soucient beaucoup des terres dont ils ont la responsabilité. On les entend souvent dire qu'ils veulent laisser la terre en meilleur état qu'ils ne l'ont trouvée. Ces gens parlent fièrement de toutes les générations de leur famille qui ont vécu sur la terre. Ils savent qu'ils ne sont là que pour une petite période de temps, et ils veulent laisser derrière eux une terre en meilleur état pour leurs enfants, leurs petits-enfants et les autres générations.

Nous voulons profiter du temps dont nous disposons ici pour aborder trois points principaux.

Le premier, c'est que nous avons besoin d'une industrie bovine en santé pour préserver les parcours naturels et les habitats qu'ils renferment, tant sur les terres publiques que privées. Le deuxième, c'est que les producteurs et le gouvernement doivent chercher ensemble des solutions pour protéger les espèces en péril sur le territoire agricole. Le troisième, c'est qu'il est excellent et primordial d'investir dans la recherche, l'innovation et des programmes agro-environnementaux pour que nous puissions continuer ainsi.

Donc premièrement, une industrie bovine en santé joue un rôle de premier plan dans la préservation des parcours naturels. Les producteurs bovins du Canada sont en faveur de paysages agricoles sains et diversifiés, puisque ces paysages sont importants pour la diversité économique et pour optimiser les services que l'écosystème nous rend. Les producteurs bovins utilisent divers types de terres agricoles au Canada: des terres publiques et privées, des terres

cultivées, des prairies, des forêts, des arbustives, des pâturages et des zones riveraines. De bonnes activités d'élevage sont vraiment un prolongement du paysage naturel du Canada et contribuent grandement aux écosystèmes existants.

Si des parcours naturels en santé sont l'épine dorsale du plus grand groupe de l'industrie agricole au Canada, puisqu'ils produisent le fourrage des bêtes, ils servent également d'habitat critique à des espèces sauvages, améliorent la conservation de l'eau et séquestrent de grandes quantités de carbone. De plus, les parcours naturels forment un corridor vital pour les oiseaux sauvages migrateurs de l'Amérique du Nord et beaucoup d'autres espèces importantes.

Les parcours naturels sont également bénéfiques pour la société humaine et la qualité de la vie. Il y en a divers exemples. Les parcours naturels réduisent les coûts de traitement des eaux en région urbaine. Ils nous protègent des effets des sécheresses et des inondations. Ils augmentent la viabilité économique et offrent des possibilités de tourisme et de loisirs qui stimulent les économies locales.

Nous ne pouvons toutefois pas tenir les parcours naturels pour acquis. Aujourd'hui, moins de 40 % des prairies du Canada sont encore intactes, et la perpétuelle concurrence économique menace d'en convertir encore plus à d'autres utilisations.

Nous avons absolument besoin de partenariats efficaces entre les éleveurs, les organismes de conservation, les gouvernements et les universités dans nos efforts de préservation. Ce type de collaboration favorise des idées novatrices sur la conservation et la restauration des paysages naturels et contribue à accroître la rentabilité des élevages. Ensemble, nous devons veiller à ce que les producteurs bovins demeurent prospères pour pouvoir continuer de jouer leur rôle d'intendants des écosystèmes menacés des prairies sur les terres agricoles publiques et privées.

Pour résumer le premier thème, il est impératif de maintenir l'accès aux terres fédérales et provinciales pour le pâturage, d'établir des régimes d'assurance contre les risques et de nous doter d'autres incitatifs à la parité économique avec les autres utilisations des terres pour assurer la préservation de ces paysages. En gros, un marché bovin en santé peut contribuer beaucoup à la préservation des parcours naturels et vice versa.

●(1205)

Nous devons trouver des solutions mutuellement acceptables pour gérer les espèces en péril. Sur les terres publiques comme sur les terres privées, les espèces en péril élisent souvent domicile dans les parcours naturels du Canada. C'est dire à quel point l'habitat que les producteurs bovins du Canada entretiennent sont de qualité, mais compte tenu de la perte d'autres habitats attribuables à des facteurs hors du contrôle de l'industrie bovine, nous avons un lourd fardeau à porter pour maintenir l'habitat essentiel des espèces en péril du Canada.

Ainsi, si nous appuyons l'intention de la Loi sur les espèces en péril, nous invitons le gouvernement fédéral à trouver des moyens d'assurer la conformité à la loi sur les terres d'une façon économiquement viable. Il ne faut pas oublier que les espèces en péril présentes sur ces terres sont là grâce à ce que l'éleveur y fait et non malgré ce qu'il y fait. L'industrie bovine canadienne exhorte le gouvernement à faire tout en son pouvoir pour faire respecter cette loi dans un véritable effort d'intendance collaborative, puisque cette méthode pave beaucoup plus la voie à la réussite qu'une réglementation fastidieuse. Il serait beaucoup plus avantageux de récompenser les éleveurs pour leurs bonnes pratiques d'intendance plutôt que de les pénaliser par réglementation.

Il ne faut pas oublier non plus que l'aménagement favorable à certaines espèces nuira invariablement à d'autres. Que ce soit pour protéger le tétard des armoises ou le renard véloce, il nous faut une approche holistique. La loi a créé la perte de véritables droits fonciers, ainsi qu'un changement de perception en ce sens, pour imposer des responsabilités injustes aux agriculteurs et aux éleveurs du Canada. Par exemple, de nos jours, un éleveur pourrait être tenu responsable d'avoir accidentellement et involontairement nuï à une espèce en péril par une pratique agricole très normale, comme de couper du foin pour nourrir ses bêtes.

Il faut clarifier comment cette loi s'applique aux propriétaires fonciers. Nous invitons le gouvernement à examiner l'infrastructure existante pour atteindre les objectifs de la Loi sur les espèces en péril. Par exemple, en Alberta, il y a des baux de pâturage sur les terres publiques. Les producteurs ont déjà signé un accord de pâturage pour assurer la santé des terres utilisées pour le pâturage. Leurs activités sont donc suivies et mesurées et pourraient être considérées comme des mesures de conformité à la Loi sur les espèces en péril. De plus, il y a d'excellents programmes qui existent pour favoriser la collaboration avec les éleveurs à la protection des espèces en péril. Le programme MULTISAR en est un autre exemple. Il assure que les activités des éleveurs ne menacent pas les espèces en péril présentes sur leurs terres, mais protègent l'habitat.

Le troisième élément est le financement de l'innovation et de la recherche sur les programmes agro-environnementaux. Grâce à la recherche, nous avons constaté que pour préserver la qualité des écosystèmes naturels, une perturbation naturelle comme un incendie peut parfois être bénéfique. Évidemment, c'est une stratégie risquée, mais elle est parfois plus viable économiquement et gérable que le pâturage. Les éleveurs de bovins peuvent donc trouver des façons de reproduire ces perturbations naturelles par leurs activités. Ils peuvent utiliser leurs troupeaux pour reproduire le rôle important que le bison et les autres grands ongulés jouaient auparavant dans l'écosystème des grands parcours naturels.

Nous investissons sans cesse et nous approfondissons nos connaissances sur la meilleure façon de gérer nos ressources. Beaucoup de gens comprennent bien que des terres surpâturées ou sous-pâturées ne bénéficient ni à l'habitat ni à la rentabilité de l'éleveur. L'industrie investit considérablement dans la recherche, l'éducation et l'innovation, et nous encourageons le gouvernement fédéral à continuer de faire de même.

Combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Il vous reste environ une minute et 30 secondes.

M. John Masswohl: Merci.

Je vais donc aller directement à la conclusion. Je sais que Bob voulait vraiment exprimer son inquiétude à l'égard de la désinformation qui règne au sujet de l'industrie bovine.

Partout dans le monde, on essaie de projeter une certaine image de l'industrie bovine du Canada, qui est essentiellement fautive ou à tout le moins pas représentative. Il est donc impératif de favoriser abondamment la recherche et la production de données. Chaque fois que des décisions stratégiques sont prises, nous voulons que ces décisions soient solides à tous les niveaux pour favoriser l'avancement continu de l'innovation et de l'éducation.

Bref, il ne faut pas sous-estimer le pouvoir de l'industrie bovine canadienne d'influencer positivement l'économie et de contribuer à l'atteinte des objectifs de conservation sur les terres privées et publiques. L'industrie bovine canadienne contribue considérablement à l'économie canadienne; elle génère 13,6 milliards de dollars de notre PIB annuel. Parallèlement, nous sommes la pierre angulaire

de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, pour aider le Comité et le gouvernement à réaliser les objectifs environnementaux du Canada. En effet, nous croyons que le Canada peut être un modèle dans le monde grâce à ses producteurs bovins axés sur les solutions, qui sont déterminés à assurer notre bien-être environnemental, social et économique à long terme, pour les générations actuelles et futures.

● (1210)

La présidente: Vous avez pris 10 minutes exactement. Merci beaucoup.

Nous disposons d'environ 50 minutes pour les questions, si nous voulons tenir deux tours au complet. Pour cela, et pour être juste envers tout le monde, je serai très stricte sur le temps. Il y a beaucoup de témoins qui participent à la séance par vidéoconférence, si bien que les cartes ne fonctionneront pas vraiment. Je vais donc dire « une minute » le temps venu, et je vous interromprai parfois parce que nous devons passer au prochain intervenant.

Le premier intervenant sera Robert Sopuck, qui est ici en remplacement d'Ed Fast.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Neepawa, PCC): Merci. Je pense que nous sommes en présence aujourd'hui des deux solitudes de la conservation. L'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, la Willmore Wilderness Foundation et la Canadian Cattlemen's Association disent clairement que les êtres humains font partie de l'environnement et qu'ils représentent une solution très importante à beaucoup de nos grands défis en matière de conservation. D'après ce que j'ai entendu des autres groupes, en général, c'est qu'il faut sortir les êtres humains de l'environnement pour le protéger.

Dans ma circonscription, il se fait de l'élevage à petite et à grande échelle et je suis clairement dans le premier camp. Je veux surtout parler de l'élevage de bovins parce que je pense que cette industrie a une mauvaise réputation, qui n'est pas du tout justifiée selon moi.

Curieusement, certaines organisations de conservation et certaines organisations environnementales parmi les plus réputées en Amérique du Nord commencent à reconnaître cela. En 2015, la Commission de coopération environnementale, qui est la composante environnementale de l'ALENA, a publié un rapport intitulé: *North American Ranching Industries, Beef Cattle Trade and Grasslands: Status and Trends*. Le rapport indique clairement que la gestion durable des prairies est cruciale pour la protection de l'environnement dans le nord de l'Amérique du Nord. En fait, il dit même que l'élevage dans les prairies « est l'une des formes d'agriculture les plus durables ».

Monsieur Masswohl, pourquoi croyez-vous que la société ne reconnaît pas les contributions de l'industrie de l'élevage bovin et de l'agriculture en matière de conservation de l'environnement?

M. John Masswohl: C'est une question que nous nous posons souvent. Nous croyons que cela vient de personnes qui ont des intentions cachées ou de vedettes d'Hollywood, ce genre de choses. Les gens s'informent en écoutant des vedettes plutôt que des scientifiques.

Nous encourageons les gens à venir voir sur place. Nous encourageons également les membres du Comité à le faire. Vous parlez de voyage, justement. Venez visiter des ranchs; nous serons ravis de vous recevoir. Nous avons en place différents programmes. Nous recevons chaque année un prix de bonne gestion de l'environnement et beaucoup d'exploitations bovines sont en concurrence chaque année pour obtenir des prix. Il n'est pas difficile de trouver des gagnants. Nous pensons que si nous pouvons exposer des faits et éduquer les gens à propos de ce qui se passe à la campagne, loin des villes, cela serait très positif. Nous cherchons réellement à faire tout ce que nous pouvons pour sensibiliser les gens.

M. Robert Sopuck: Dans une autre vie, j'ai été juge dans le cadre d'un de ces programmes, et je dois dire que les réalisations de la communauté d'éleveurs en matière de conservation sont tout à fait étonnantes.

J'aimerais aussi vous parler d'un programme récent de la Audubon Society appelé le programme des terres arables. La Audubon Society est probablement la plus ancienne organisation vouée à la conservation des oiseaux en Amérique du Nord, voire même dans le monde. Elle a un programme sur les terres arables. Elle a enfin reconnu que travailler avec les communautés d'éleveurs aux États-Unis — c'est un programme américain — était important. En fait, et je cite: « Elle établit des partenariats avec les éleveurs propriétaires dans les Prairies pour développer des pratiques de gestion fondées sur les mécanismes du marché qui profitent aux oiseaux des Prairies tout en permettant aux éleveurs de conserver leurs moyens de subsistance. » Selon moi, cette affirmation est très importante. Il est crucial de soutenir les collectivités rurales (dans ce cas-ci, des communautés d'éleveurs), pour conserver l'écosystème des prairies.

Monsieur Masswohl, pourquoi pensez-vous qu'une partie du milieu écologiste est d'avis que sortir les gens de la campagne et nuire aux moyens de subsistance des collectivités rurales est un moyen efficace de mieux conserver l'environnement? Pourquoi les gens croient-ils cela?

M. John Masswohl: Les gens... Les gens croient ce qu'ils veulent.

M. Robert Sopuck: Certaines personnes. Ce sont certaines personnes.

M. John Masswohl: La bonne nouvelle, je pense, c'est que beaucoup de gens ont du jugement. Ils sont là et c'est le genre de chose que nous essayons d'encourager.

Je crois qu'une chose importante que nous avons apprise dans le passé — vous le verrez dans les notes — est qu'il faut avoir une approche globale en matière de protection des espèces. Les gens sont bien intentionnés. Ils veulent s'occuper de questions simples. Ils veulent, par exemple, dire: « Voici le problème que nous avons à régler. » Mais la réalité est beaucoup plus complexe. Prenons le mot « écosystème ». Dans ce mot, il y a « système ». D'entrée de jeu nous savons de quoi il s'agit. Nous savons qu'il ne s'agit pas de protéger une espèce ou une autre en particulier. Il faut considérer les choses globalement. C'est un peu difficile à expliquer.

•(1215)

M. Robert Sopuck: J'aimerais maintenant poser une question à M. Woodley et j'aurais besoin d'une réponse courte, car je n'ai pas beaucoup de temps.

À votre avis, des terres arables convenablement gérées du point de vue de la conservation pourraient-elles faire partie d'un réseau de zones protégées?

M. Stephen Woodley: Pour donner une réponse courte, oui, absolument.

Ce dont nous parlons, c'est des systèmes de conservation. Cela comprend les zones protégées, les terres arables et les mesures permettant la connectivité. Il faut vraiment que tous les intervenants s'assoient à la même table et travaillent ensemble à la « planification systématique de la conservation ». Alors, une fois de plus, la réponse courte à votre question est oui, absolument.

M. Robert Sopuck: Merci. En effet, je pense qu'il faut intégrer cela dans la notion de terres protégées. L'essence de la question, c'est l'intégrité de l'écosystème. Il faut demander aux agriculteurs de gérer les terres d'une certaine manière, en fait d'une manière adéquate. Cela contribuera à l'intégrité de l'écosystème.

J'aimerais aborder un dernier point...

La présidente: Je crois que n'aurez pas le temps. Désolée.

M. Robert Sopuck: D'accord, merci beaucoup. C'est bien.

La présidente: Merci.

La parole est à M. Aldag.

M. John Aldag (Cloverdale—Langley City, Lib.): J'aimerais remercier tous les intervenants de leur présence ici aujourd'hui. C'est formidable d'avoir des perspectives différentes de celles que nous avons eues de la part des groupes industriels et d'autres organisations. Merci à chacun de nous communiquer son point de vue.

Je suis préoccupé par la déclaration du député d'en face. Chaque fois que nous mettons les camps en opposition au moment d'amorcer une discussion, nous nous condamnons à l'échec.

Personnellement je ne trouve pas que nous devrions encourager les gens à traiter la nature comme un adversaire. En fait, je crois plutôt que dans notre société nous pouvons travailler ensemble et avoir une économie vigoureuse et un environnement sain. Cela dit, c'est dans ce cadre que je souhaite évoluer aujourd'hui et ma perspective est différente de celle du premier intervenant.

J'aimerais, dans un premier temps, m'adresser à vous, Kimberley et Sigrid. Compte tenu du travail de vos groupes environnementaux et des interactions entre les personnes et les espaces naturels, j'aimerais vraiment que vous me disiez comment coordonner, au sein de notre société, nos efforts pour créer des zones protégées et comment nous y prendre pour établir des priorités. Comment coordonner nos efforts, à la lumière de ce que nous venons d'entendre ici aujourd'hui? Pouvez-vous débiter en répondant à cette question?

Mme Sigrid Kuehnemund: Oui. Comme je suis venue parler aujourd'hui des zones de protection marine, je vais formuler ma réponse dans ce contexte.

Pour ce qui est de coordonner les efforts, je pense que le gouvernement fédéral doit se mobiliser et prendre les devants pour créer un réseau de zones de protection marine et mettre en application les divers outils réglementaires dont il dispose pour désigner de telles zones en vertu de la Loi sur les océans et de la Loi sur les aires marines nationales de conservation, et faire appel à Environnement Canada dans le cas des aires de conservation pour les oiseaux migrateurs.

On doit se demander de quelle manière telle ou telle aire pourrait contribuer à un réseau vu les effets positifs de multiples lois. Prenons par exemple une aire de conservation pour les oiseaux migrateurs qui aurait un immense potentiel de conservation. Si l'on délimitait une zone tampon autour de cette aire en invoquant d'autres mesures législatives comme la Loi sur les pêches pour limiter la pêche aux filets maillants, par exemple, on pourrait accroître la valeur de la protection et les bienfaits liés à la conservation de cette aire. Je pense que le gouvernement fédéral devrait vraiment se mobiliser et employer tous les outils à sa disposition pour créer les meilleures aires de conservation qui soient.

M. John Aldag: Avez-vous repéré des zones qui seraient selon vous prioritaires? Pêches et Océans en a repéré plusieurs et nous avons vu dans le plan du réseau de Parcs Canada qu'il y a plusieurs aires marines.

Avez-vous repéré des zones qui, selon vous, seraient mûres pour une forme ou une autre de conservation? Est-ce qu'elles correspondent à celles du gouvernement? J'essaie simplement de voir l'interaction entre le travail que vous faites et celui du gouvernement fédéral.

• (1220)

Mme Sigrid Kuehnemund: Bien sûr. Nous croyons fermement qu'il faut poursuivre le processus de désignation pour les sites susceptibles de devenir des zones de protection marine ou des aires marines nationales de conservation. Nous sommes d'ardents défenseurs du projet d'aire marine nationale de détroit de Lancaster.

Nous concentrons nos efforts sur les sites qui nous intéressent particulièrement. Nous essayons notamment de faire connaître les zones de protection marine aux collectivités et veillons à ce qu'elles leur profitent. Par exemple, nous menons une campagne pour réclamer que Sambro Ledges, juste en dehors d'Halifax, soit désigné comme zone de protection marine.

Nous mettons l'accent sur certains sites qui présentent un intérêt pour le Fonds mondial pour la nature et que nous ferons valoir auprès du gouvernement fédéral dans le cadre de son processus de désignation.

M. John Aldag: Je vais en rester là, mais j'invite tous les groupes présents à communiquer à notre comité les documents qu'ils pourraient avoir au sujet des zones à privilégier afin que nous puissions tenir compte du travail que vous avez accompli dans nos délibérations.

La présidente: Il vous reste une minute.

M. John Aldag: Monsieur Woodley, vous avez abordé la notion d'« autres mesures de conservation effectives par zone », qui a également été soulevée par l'Union internationale pour la conservation et dans le contexte de l'objectif 11 d'Aichi. Je me demande seulement comment l'action du gouvernement fédéral va cadrer avec...

En fait, je devrais peut-être reformuler ma question. Selon vous, en quoi consisteraient les autres mesures de conservation effectives par zone, et quel rôle pourraient-elles jouer dans notre stratégie globale de conservation au Canada?

M. Stephen Woodley: Cet article a été ajouté à l'objectif 11 à trois heures du matin, je crois, et il visait expressément à faire en sorte que les aires conservées communautaires et autochtones — n'oublions pas que c'est une approche globale — pourraient également être prises en compte malgré leur refus ou celui des gouvernements. Il faut voir les choses globalement.

Il y a un groupe de travail chargé d'encadrer la Convention sur la biodiversité, dont je fais d'ailleurs partie, alors il est un peu trop tôt pour se prononcer. Je pense...

La présidente: Pourriez-vous conclure rapidement?

M. Stephen Woodley: Je pense qu'il est important de les prendre en compte, mais elles ne joueront pas un rôle majeur dans la solution.

La présidente: Merci. Je regrette d'avoir dû vous interrompre.

Monsieur Stetski.

M. Wayne Stetski (Kootenay—Columbia, NPD): Merci.

J'étais autrefois directeur du programme de conservation de Kootenay-Est dans ma circonscription de Kootenay. Ce programme s'intéressait à la conservation de terres privées, et il est très vrai que les ranchs bien administrés sont de grands contributeurs au chapitre de la conservation. Je voulais seulement le mentionner avant de continuer.

Ma première question s'adresse à M. Woodley. Beaucoup d'intervenants nous ont dit que le gouvernement fédéral avait un important rôle à jouer comme chef de file en matière de conservation ainsi que pour favoriser la collaboration entre les principaux partenaires. Selon vous, quelles mesures le gouvernement pourrait-il mettre en place pour garantir que tous les intervenants sont sur la même longueur d'onde et travaillent ensemble en vue d'atteindre ces cibles de conservation? Pourrait-on s'inspirer d'autres pays?

M. Stephen Woodley: À mon avis, ce serait un rôle d'intermédiaire, car il y a tellement d'intéressés qui doivent faire partie du processus, parmi lesquels plusieurs sont ici aujourd'hui.

L'Afrique du Sud est un exemple pertinent. Ils ont mené un exercice national de planification de la conservation systématique. Ils ont mobilisé toutes les parties — mineurs, bûcherons, tout le monde. Chacun a fait valoir ses intérêts et, à l'aide d'outils spécialisés de planification, ils ont dégagé la meilleure solution pour la société dans l'ensemble.

Fondamentalement, nous avons besoin d'un système de soutien vital. Nous devons cerner les priorités d'un tel système et concentrer nos efforts sur celles-ci. C'est ce que nous devons faire pour l'adaptation aux changements climatiques, et ce sera essentiel à la santé de l'économie et du système agricole.

M. Wayne Stetski: Au Canada, nous avons un accord sur la santé qui garantit du financement à toutes les régions du pays et réunit toutes les provinces et les territoires autour d'un même objectif. Je me demande si l'on pourrait faire un peu la même chose pour la conservation, c'est-à-dire convenir un accord prévoyant que le gouvernement fédéral financera chaque province et territoire, car il n'y a rien de plus rassembleur que l'argent.

• (1225)

M. Stephen Woodley: Je trouve fascinant que vous souleviez cette idée. J'ai tenté de le faire lorsque j'ai parlé des initiatives de sauvegarde du paysage aux États-Unis. Là-bas, le gouvernement fédéral a mis du financement à la disposition des groupes et leur a permis de s'organiser en unités écologiques. Ainsi, tout le monde est sur un pied d'égalité. Cette mesure a eu beaucoup de succès.

D'ailleurs, beaucoup de ces coopératives de sauvegarde du paysage viennent de ce côté-ci de la frontière. C'est un modèle que nous devrions envisager sérieusement comme solution. Il permettrait de réunir tous les intéressés en vue d'un tel exercice de planification de la conservation systématique.

M. Wayne Stetski: Merci.

J'ai une question pour le Fonds mondial pour la nature.

Comme vous le savez, le gouvernement s'est donné comme priorité de restaurer l'intégrité écologique dans le réseau de parcs nationaux, qui comprend des aires marines nationales de conservation. Où en sommes-nous, selon vous, en matière d'intégrité écologique dans les zones de protection marine? Quelles sont les menaces qui nous guettent, et comment pourrions-nous les contrer, toujours dans le contexte de la conservation marine?

Mme Sigrid Kuehnemund: En ce qui concerne l'intégrité écologique, pour prendre un exemple relatif aux aires marines nationales de conservation, l'une de nos suggestions serait d'accélérer le processus de désignation, qui prend en moyenne 20 ans. Par ailleurs, nous croyons fermement que, pour favoriser l'intégrité écologique, il faut limiter le prélèvement des ressources dans ces aires. La désignation empêche peut-être les activités pétrolières et gazières, mais il n'y a aucune norme limitant les activités de pêche commerciale dans les aires marines nationales de conservation.

De plus, dans le cas des zones de protection marine régies par la Loi sur les océans, le WWF-Canada réclame des normes minimales afin de limiter le prélèvement des ressources. Nous croyons que cela favorisera l'intégrité écologique.

Quant aux menaces qui guettent les zones de protection marine, il y a bien entendu l'impact humain lié à la pêche commerciale et aux activités pétrolières et gazières. Nous pensons toutefois que certaines activités peuvent être menées de manière viable dans les zones de protection marine, et nous croyons que les zones de protection marine devraient idéalement profiter à la collectivité.

La présidente: Il vous reste une minute.

M. Wayne Stetski: Je ne sais pas si nous aurons le temps d'écouter la réponse, mais j'aimerais poser une autre question au Fonds mondial pour la nature. Un nombre de plus en plus élevé de scientifiques et de gens du milieu affirment que, pour réellement protéger la biodiversité et atteindre un équilibre durable, il faudrait protéger la moitié de nos zones terrestres et aquatiques.

Dans une perspective plus large, quelle devrait être notre vision en matière de conservation?

Mme Sigrid Kuehnemund: Je pense que notre vision en matière de conservation consiste à maintenir le cap sur nos objectifs de conservation, comme l'objectif 11 d'Aichi, qui est de protéger 10 % des zones marines et côtières d'ici 2020, mais ce n'est qu'une partie du processus. Il faut aussi établir une vision à long terme pour la protection d'un territoire beaucoup plus vaste. La science nous dit que 30 % des aires marines doivent être protégées si l'on veut conserver la biodiversité.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant écouter M Fisher.

M. Darren Fisher: Merci, madame la présidente, et merci à tous nos témoins d'être ici. C'est formidable. Comme l'a dit M. Amos, les points de vue sont diversifiés, et ils sont tous très utiles.

C'est une question que j'ai déjà posée à d'autres témoins et que j'aimerais poser encore une fois. Dans notre course effrénée vers notre cible — on se demande toujours si la qualité ne devrait pas

l'emporter sur la quantité —, comment nous assurer que nous allons protéger les meilleures terres, celles qui sont les plus précieuses? Je vais d'abord demander à Sigrid et à Kimberley de répondre, puis à M. Woodley s'il souhaite ajouter quelque chose.

Mme Sigrid Kuehnemund: Le Canada en a déjà fait beaucoup pour évaluer les zones d'importance écologique et biologique, ou ZIEB, sur lesquelles repose tout le processus de planification des zones de protection marine. À mon avis, c'est la première étape pour déterminer l'intérêt que présente chaque zone pour la conservation.

Pardon, j'ai oublié ce que vous me demandiez au juste.

• (1230)

M. Darren Fisher: La qualité avant la quantité

Mme Sigrid Kuehnemund: La qualité avant la quantité, oui.

Dans l'optique de désigner des zones de protection maritime d'envergure, l'objectif d'Aichi est bien sûr une option, mais nous devons aussi nous assurer que les zones sont interreliées, qu'elles sont représentatives et qu'elles se situent dans nos eaux, entre les trois océans qui bordent notre territoire.

Le gouvernement fédéral a déjà un système pour créer des réseaux de zones de protection marine et nous devons nous assurer que ce processus sera respecté lorsque nous désignerons des zones en vue d'atteindre nos cibles.

Nous devrions vraiment concentrer nos efforts sur la planification d'un réseau qui comprendra des systèmes interreliés et des zones représentatives qui contribuent à la biodiversité de façon adéquate et viable.

M. Darren Fisher: Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Woodley?

M. Stephen Woodley: Oui. Nous sommes très choyés au Canada, car nous avons beaucoup de données fiables sur notre biodiversité. Nous avons des centres de données sur la conservation dans chaque province et dans deux des territoires. L'Union internationale pour la conservation de la nature vient d'achever un document sur les principales zones de biodiversité, et plusieurs se trouvent au Canada. Si nous planifions la conservation systématique, c'est exactement le genre d'information dont nous avons besoin. Nous sommes très bien placés pour utiliser cette information, mais nous devons d'abord nous organiser.

M. Darren Fisher: D'accord. J'ai une question très rapide pour M. Woodley. Vous avez parlé d'équilibre en réponse à une autre question. Avez-vous des exemples de cas où les efforts de conservation ont réussi malgré l'utilisation d'une zone par la collectivité ou l'industrie? Vous avez dit qu'une coexistence était possible.

M. Stephen Woodley: Oui, je travaille en ce moment en République tchèque, dans une aire protégée de catégorie 5 où l'agriculture traditionnelle fait partie du zonage du parc dans lequel je me trouve. Le parc se porte vraiment bien. La nature est toujours la priorité, mais on trouve toujours des solutions pour intégrer l'activité humaine. Le parc reçoit six millions de visiteurs chaque année, et sa diversité biologique est en train de croître. Il existe beaucoup de solutions.

Les humains font partie de la nature, et c'est grâce à elle si nous vivons. La nature nous soutient. Puisque nous sommes 7,3 milliards d'humains sur la planète, nous devons trouver des solutions de ce genre. Nous n'y arriverons pas en souscrivant à l'approche habituelle. Nous devons changer notre manière de faire les choses si nous voulons un heureux avenir.

M. Darren Fisher: Merci beaucoup, madame la présidente, s'il y a...

La présidente: Il reste deux minutes.

M. Darren Fisher: J'aimerais donner mes deux minutes restantes à mon très beau collègue à droite, pour qu'il puisse poser l'une de ses excellentes questions.

M. Mark Gerretsen: Merci beaucoup, monsieur Fisher. Je ne conteste rien de ce que vous venez de dire.

Des voix : Oh, oh!

M. Mark Gerretsen: Ma question s'adresse à l'Association des prospecteurs et entrepreneurs.

Je pense qu'il y a beaucoup de mérite à beaucoup de ce que vous dites. Il serait très bête de ma part d'affirmer que nous n'avons pas besoin de minéraux et que l'extraction minière n'est pas nécessaire pour vivre dans une société telle que la nôtre aujourd'hui. Il est à espérer qu'un jour, nous n'aurons plus besoin d'extraire des ressources épuisables pour combler nos désirs.

Je suis curieux. Vous n'avez pas beaucoup parlé d'équilibre. Où se trouve-t-il? Est-ce que ce sera...? Comment percevez-vous l'équilibre entre la nécessité d'extraire ces ressources et celle de répondre à nos préoccupations environnementales?

M. Nadim Kara: Je vous remercie de votre question. Nous mettons véritablement l'accent sur le procédé. C'est en combinant les divers points de vue qu'on trouve l'équilibre. Nous croyons dans le processus de dialogue à l'échelle du paysage, qui permet aux personnes directement touchées de faire valoir leurs différents intérêts et de maintenir l'équilibre entre les zones écologiquement fragiles auxquelles on ne devrait pas toucher et celles où, comme l'a dit M. Woodley, il est possible de mener des activités humaines, qu'elles soient économiques ou récréatives.

Nous mettons vraiment l'accent sur le processus de sélection des aires protégées. On accomplit déjà un travail phénoménal au Canada, dans les provinces et les territoires. À l'échelle fédérale, il sera important de tirer parti de ce travail, car ce sont eux qui gèrent l'aménagement du territoire. C'est à leur échelon que l'équilibre est établi, et nous voulons nous assurer que les décisions sont prises par les bonnes personnes et qu'elles tiennent compte du potentiel minier. Le risque, c'est que dans certains des processus...

La présidente: Je regrette, Nadim, mais je dois vous interrompre.

M. Nadim Kara: ... le potentiel n'est pas pris en compte.

• (1235)

La présidente: J'en suis désolée.

Mike Bossio, vous pouvez reprendre ces questions si vous le voulez ou...

M. Mike Bossio (Hastings—Lennox and Addington, Lib.): C'est hilarant que Wayne, John et Mark aient posé mes questions.

Non, en fait, il y en a une.

Ya-t-il des zones qui pourraient ou devraient être protégées selon l'industrie? Je parle de zones interdites.

M. Nadim Kara: Je pense que notre Association ne nie pas qu'il y a des zones dont la valeur écologique ou culturelle est si importante qu'elles devraient être retirées du système de jalonnement.

Par exemple, en Ontario, Lesley et moi avons participé activement à la réforme de la Loi sur les mines. L'une des choses que ne niait pas l'industrie, c'était qu'on doit exclure les sites qui ont une importance pour les Autochtones. Dans cette province, les Autochtones, en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario, ont indiqué quels

étaient ces sites, et l'information n'a pas été communiquée. Ces parties de territoire ont été exclues d'emblée, de sorte qu'il ne puisse pas y avoir de jalonnement, d'exploration ou d'exploitation minière.

Comme M. Gerretsen, je pense qu'il serait insensé de ma part de dire qu'aucun coin du pays ne devrait être protégé. C'est sur le processus par lequel ces sites sont choisis que nous voulons nous concentrer.

M. Mike Bossio: Merci.

Je voudrais également insister sur le fait qu'à un trop grand nombre de reprises, cette conversation a commencé de cette façon. Je ne blâme pas Robert. C'est un changement qui doit se produire au sein de la société.

Y a-t-il quelqu'un ici qui croit vraiment que nous sommes encore dans un scénario d'opposition entre eux et nous? Je pense que nous savons tous que nous devons aller plus loin que cela et adopter un point de vue plus durable.

L'une des choses qui ont été déterminantes dans le processus de la COP21, dont la plupart des gens ne tiennent pas compte, c'est qu'il n'était pas question que des changements climatiques et des GES; il s'agissait également des 17 objectifs de développement durable, et nous devons tous travailler à leur atteinte si nous voulons avoir une société durable. Ces trois piliers principaux — social, économique et environnemental — doivent être traités sur un pied d'égalité dans chaque décision que nous prenons en tant que société.

Est-ce que tout le monde est sur la même longueur d'onde maintenant? John, allez-y, s'il vous plaît.

M. John Masswohl: Je crois que c'est vraiment un excellent point. Ce n'est pas que des gens veulent s'en prendre à d'autres. C'est que des gens ayant de très bonnes intentions ont tendance à ne se concentrer que sur une seule question ou un seul aspect de la durabilité. Je pense que l'exemple que vous venez de donner au sujet des changements climatiques... C'est un aspect de la durabilité. La biodiversité en est un autre, tout comme les espèces en péril, l'eau potable...

M. Mike Bossio: Ce sont des symptômes.

M. John Masswohl: Tous ces éléments comptent. Je pense que parfois, on entre dans ce type de confrontation lorsque deux groupes essaient d'atteindre un objectif différent chacun de leur côté, mais parfois, c'est une question d'équilibre entre les deux.

Ce que nous avons essayé de faire, entre autres, pour régler cela, c'est de créer une table ronde canadienne sur la production de boeuf durable. Je suis ravi de dire que le Fonds mondial pour la nature est un partenaire à cet égard, de même que Conservation de la nature Canada, Nature Canada, et un certain nombre d'autres groupes d'intervenants. En ayant ce type de discussion, on peut obtenir le point de vue de tout le monde et essayer de trouver des pistes de solution en collaborant.

M. Mike Bossio: Excellent. Merci.

J'aimerais maintenant poser la même question à Stephen et à Eric.

Stephen, vous constatez que les choses se déroulent bien en République tchèque, au Brésil et au Botswana. Est-ce vraiment la structure clé dont se servent les gens, cet élément des trois piliers de la durabilité qui mènent à de bons résultats?

M. Stephen Woodley: Je dirais que le modèle des trois piliers est un peu simpliste parce que bien que tous ces éléments sont importants dans la recherche de solutions, nous devons accorder la priorité à la nature. Je pense que c'est indispensable pour la durabilité. Si nous ne faisons pas passer la nature en premier, nous sommes perdants. Nous ne soutenons pas l'économie, ni les gens.

En quelque sorte, dans la situation actuelle, nous oublions que si nous existons, c'est exclusivement grâce à la nature. C'est la seule chose qui nous tient en vie sur cette planète. À moins d'en faire notre priorité, nous échouons. Les choses ne vont pas bien. Les tendances mondiales qui se dessinent ne sont pas positives, et nous devons changer notre façon de faire. Je crois que cette discussion est un premier pas pour vraiment repenser nos priorités. Bon nombre de pays le font. C'est ce qui correspond aux objectifs de développement durable de l'ONU.

• (1240)

M. Mike Bossio: Eric, voulez-vous ajouter quelque chose?

La présidente: Vous disposez d'une minute.

M. Eric Reder: Merci.

Ce sont exactement les mêmes points, et je pense que c'est très important. Concernant les trois piliers, l'une des choses importantes, c'est que la nature est plus fragile que les autres. La nature est plus fragile que les différentes façons de développer une économie. La nature a besoin de beaucoup plus d'attention. Dans cette opposition nature contre humains, si un promoteur ou un individu qui travaille sur le territoire agit d'une certaine façon et que nous disons que ce n'est pas bon pour la nature, il devra trouver d'autres façons de faire. Nous pouvons continuer à favoriser la croissance économique, mais nous ne pouvons pas causer de tort à la nature.

C'est l'essentiel. Hier soir, dans l'est du Manitoba, j'ai présenté un exposé sur les néonicotinoïdes et les pesticides. La dernière diapositive contient la photo d'une abeille et on y indique essentiellement que lorsque les abeilles s'en iront, elles nous emmèneront avec elles. Cela veut dire tout simplement que lorsque la nature n'existera plus, nous disparaîtrons aussi.

La présidente: Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour de M. Eglinski.

M. Jim Eglinski (Yellowhead, PCC): Merci, madame la présidente.

J'aimerais remercier tous les témoins. C'était très intéressant de vous écouter tous. Une chose que je comprends du Comité, et que j'espère qu'il transmettra à d'autres — je pense que tous les groupes nous le disent —, c'est qu'il nous faut adopter une bonne stratégie nationale et réunir tous les groupes pour atteindre nos objectifs d'Aichi. Je crois que nous pouvons faire mieux. Notre pays peut faire mieux que les 17 objectifs d'Aichi. Cela demandera un peu de travail, mais nous pouvons faire mieux.

Je veux remercier mes amis du parc Willmore Wilderness de leur témoignage. Je vous remercie de ce que fait votre groupe autochtone, soit s'assurer que les gens retournent sur la terre et veiller à sa conservation.

Vous êtes dans une situation unique en ce sens que vous vous trouvez juste à côté d'un parc national, l'un des plus extraordinaires

parcs nationaux du pays, parce qu'il se trouve dans ma circonscription...

Des voix: Oh, oh!

M. Jim Eglinski: Je le dis en passant.

Il y a un débordement au parc national du Canada, surtout sur les réseaux de sentiers que vous avez créés. Qu'il s'agisse de randonnées, de vélo, de marche ou d'équitation, vous avez vos efforts pour ramener les jeunes à la terre.

La question s'adresse à votre collègue, Stephanie, parce qu'elle n'a pas eu la chance d'intervenir. Je sais qu'elle a travaillé dans le domaine de l'environnement et également dans l'industrie située dans le périmètre de votre parc.

Au fil des ans, depuis que vous êtes là, y a-t-il eu de l'amélioration concernant l'écosystème d'après ce que vous avez constaté compte tenu du nombre de personnes qui utilisent ce territoire? D'une façon ou d'une autre, avez-vous constaté un changement ou une baisse marquée, ou les choses sont-elles restées au même point?

Mme Stephanie Brown (gestionnaire environnemental, Fondation Willmore Wilderness): Il semble que la situation est restée assez stable. Au fil des ans, avec les améliorations qui ont été apportées dans l'industrie, il y a eu une amélioration concernant ce que les gens considèrent comme ayant de la valeur, et nous avons vu une impulsion vers la protection de ces zones, qui sont précieuses. La situation de ces zones dans le parc est très stable et très bonne malgré le nombre de gens qui y retournent.

Mme Sue Feddema-Leonard: L'industrie a ouvert des pistes des dinosaures. De plus, nous avons l'un des plus extraordinaires habitats fauniques, à Cadomin, et une partie de la remise en état sur le site minier a contribué à étendre l'habitat faunique, de sorte qu'il y a eu une croissance des populations fauniques depuis la fin des activités de l'industrie. Il s'agit d'un équilibre, où les deux parties collaborent, je pense. Il s'agit d'une approche holistique, comme l'a dit le monsieur plus tôt.

M. Jim Eglinski: Vous êtes dans une situation unique en ce sens qu'il y a des espèces en voie de disparition, les caribous. Je crois qu'ils errent sur votre territoire. Restent-ils sur votre territoire? Il semble qu'ils se tiennent aux alentours du parc Willmore.

Mme Sue Feddema-Leonard: La population des caribous a diminué. Bien des gens en ont beaucoup à dire sur le sujet, mais nos aînés disent qu'en 1949, il n'y avait pas d'élan ou de grands corbeaux, par exemple, sur le territoire. Le cycle de la vie change constamment. Les populations de caribous sont en déclin, mais d'autres populations sont en hausse, et cela fait partie tout simplement du cycle de la vie. C'est de cette façon que nos aînés voient les choses.

• (1245)

M. Jim Eglinski: Merci.

Combien de temps me reste-t-il madame la présidente?

La présidente: Il vous reste deux minutes et demie.

M. Jim Eglinski: Je vais maintenant poser des questions à notre association minière.

Dans la circonscription de Yellowhead, que je représente, il y a beaucoup d'activités liées à l'industrie du charbon, il y a l'électricité produite au charbon, et bien sûr l'industrie pétrolière et gazière. L'industrie minière mène beaucoup d'activités depuis bon nombre d'années et a remis la terre en état, en particulier dans un secteur qui s'appelle Wabamun. Je me rappelle que lorsque j'étais enfant, il y avait un grand trou noir qui était d'une laideur, mais lorsqu'on se rend là-bas maintenant, on y voit une terre agricole parfaite. Il s'agit d'une terre agricole ou d'élevage dont les gens venant d'Edmonton viennent profiter.

Trouvez-vous que l'industrie coopère grandement lorsqu'il s'agit de remettre en état la terre après avoir essayé d'en tirer des ressources naturelles? Au Canada, les normes sont-elles très rigoureuses par rapport à celles d'autres pays?

M. Nadim Kara: C'est une excellente question. Merci.

Je devrais tout d'abord préciser que nous représentons les secteurs de l'exploration et du développement, de sorte que notre association apparentée est l'Association minière du Canada, et elle fait un travail phénoménal pour ce qui est d'aider ses membres sur le plan de la remise en état.

En général, ce que je peux dire, c'est que chaque pays a des exigences du plan de fermeture dans le cadre des lois minières, de sorte que l'industrie n'est plus ce qu'elle était il y a 50 ans. Le processus de réglementation prévoit maintenant que la remise en état soit prise en considération dès le départ, et il y a des exigences liées à la garantie financière pour que la population n'ait pas à subir les conséquences si les choses ne fonctionnent pas, si une entreprise fait faillite, et cetera.

Ce que nous constatons, c'est que les attentes de la société changent, ce qui mène à des modifications réglementaires et à des changements de comportements de la part des compagnies. Ils entrent dans le système de réglementation pour rendre ce type de choses obligatoires. Il y a des innovations technologiques phénoménales. Partout au Canada, il y a de belles réalisations sur le plan de la biodiversité, qui s'accroît après la fermeture d'une mine sur une parcelle de terre. Je serai ravi de donner des exemples par écrit au Comité à une date ultérieure.

La présidente: Il ne nous reste plus de temps.

C'est maintenant au tour de John Aldag, mais je devrais présenter Jean Rioux, qui est parmi nous et qui remplace Will Amos.

Je vous remercie de votre présence.

M. Jean Rioux (Saint-Jean, Lib.): Merci.

J'ai une question brève pour M. Eric Reder.

Vous avez parlé d'une espèce en péril, le caribou, et à ma connaissance, il y a des caribous au Québec et au Labrador. Vous dites qu'il n'y en a pas beaucoup sur les terres fédérales. Dois-je comprendre que la province ne fait pas ce qu'il faut pour assurer la conservation du caribou?

M. Eric Reder: Je vous remercie de la question.

Je travaille au dossier du caribou depuis neuf ans. Je vais vous donner un exemple du travail qu'a effectué le gouvernement provincial. En 2011, il a publié un plan d'action sur le caribou au Manitoba, qui est en péril, et il s'agit des espèces qui se trouvent à la frontière ontarienne. Une ébauche a été publiée en 2011; nous sommes maintenant en 2016, et nous n'avons pas vu de mise à jour depuis. Selon la loi fédérale sur les espèces en péril, des stratégies de rétablissement fédérales auraient été censées être mises en oeuvre il y a des années. Nous avons dû entreprendre des procédures par le

Wilderness Committee et Ecojustice. Nous les avons amenés à améliorer leurs stratégies de rétablissement par rapport à ce qui avait été mis en place, mais ce qui s'était passé en bonne partie, c'est que cela avait été renvoyé à la province.

L'échéancier que la province... Même si la province a une loi sur les espèces en voie de disparition, il y a une mise en garde selon laquelle le ministre peut prendre une décision différente, de sorte que sur le plan légal, il est difficile d'obliger la province à rendre des comptes. Ce que nous remarquons au sujet de la Loi sur les espèces en péril — et cela touche non seulement le caribou, mais toutes les espèces; sur la côte Ouest, l'épaulard est une espèce très importante que nous étudions —, c'est que les données scientifiques qui proviennent des provinces et que le gouvernement fédéral accepte sont souvent réunies en compagnie de l'industrie, et les décisions socioéconomiques y sont mêlées avant même que le gouvernement fédéral les reçoivent.

Bien sûr, nous savons que les facteurs socioéconomiques motiveront les décisions sur le développement et la conservation, mais nous devons tenir compte des données scientifiques et des plans adéquats, et être en mesure de se demander, en tant que société, si l'on peut se permettre de sauver ces espèces. Lorsque nous avons cette conversation en public, un plus grand nombre de gens comprennent la situation dans laquelle nous nous trouvons et le nombre d'espèces dont il s'agit.

Pour répondre à votre question, la Province du Manitoba n'a pas pris assez de mesures pour protéger le caribou des bois au Manitoba.

• (1250)

M. Jean Rioux: Qu'en est-il du Québec et de Terre-Neuve?

M. Eric Reder: Nous parlons ici de sous-espèces différentes de caribou: le caribou migrateur et le caribou des bois des forêts boréales dont je parle. Dans les données scientifiques qui proviennent de la Colombie-Britannique, où nous nous spécialisons, et du Manitoba, et qui parviennent au gouvernement fédéral, nous constatons le même problème, c'est-à-dire que parfois, les données scientifiques sont un peu embrouillées avant que le gouvernement les obtienne. Si je devais émettre une hypothèse, je dirais que le gouvernement fédéral devrait porter une plus grande attention à ce qui provient des provinces. Évidemment, les provinces ont tout intérêt à s'assurer que le développement se poursuive, et parfois, le caribou constitue un obstacle.

M. Jean Rioux: Merci beaucoup.

M. John Aldag: J'ai une question pour John.

J'ai grandi sur une ferme en Saskatchewan qui appartient à ma famille depuis plus d'une centaine d'années. Lorsque vous parlez de l'éthique des propriétaires fonciers, je comprends tout à fait.

J'aimerais savoir si, du point de vue de la Cattlemen's Association, il y a des mesures incitatives ou des pratiques qui fonctionnent bien pour vous et que vous souhaitez qu'on maintienne pour favoriser des pratiques durables. Y a-t-il des programmes qui n'existent pas à l'heure actuelle, mais auxquels la Cattlemen's Association souhaiterait que le gouvernement contribue afin qu'ils puissent être mis en oeuvre pour favoriser des pratiques durables?

M. John Masswohl: Oui, certainement. Je ne peux probablement pas vous les nommer tous de mémoire, mais nous pouvons vous transmettre une liste.

Il y en a un certain nombre. J'ai parlé de notre programme qui vise à récompenser les personnes qui adoptent des bonnes pratiques. On entend parler de bien des choses... Par exemple, il faut protéger les zones riveraines, et il existe certaines pratiques que les éleveurs peuvent adopter afin d'éviter que le bétail s'abreuve aux ruisseaux. Pour ce qui est de l'équipement, on pourrait apporter une aide financière pour aider les éleveurs à modifier leurs pratiques.

Actuellement, nous nous employons à... Vous avez peut-être entendu parler ces dernières semaines de la chaîne de restaurants Earls, par exemple.

La présidente: Il vous reste une minute.

M. John Masswohl: Encore une fois, l'intention est très bonne... Cette chaîne se concentre sur un aspect, c'est-à-dire le traitement humain des animaux. Bien entendu, c'est une grande préoccupation pour nous, mais nous voulons envisager cet aspect dans le contexte de la durabilité. Nous avons le Programme de production de boeuf de qualité vérifiée, qui permet d'aider les éleveurs à adopter certaines pratiques et à prendre connaissance des bonnes pratiques, et nous travaillons à l'élaboration du Programme plus de production de boeuf de qualité vérifiée. Cela entraînera certains coûts en capital et en matériel, alors nous voudrions obtenir une aide financière de la part du gouvernement pour mettre en place le Programme plus de production de boeuf de qualité vérifiée en vue d'aider les éleveurs à appliquer des concepts et à adopter des pratiques.

M. John Aldag: Je vous remercie.

La présidente: Merci.

Monsieur Shields, la parole est à vous.

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Je vous remercie, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins. Les opinions et les informations sont variées, ce qui est très bien.

L'une des premières choses qu'a soulignées la Canadian Cattlemen's Association, et John l'a mentionné, c'est le rapport global.

John, vous avez parlé du tétras des armoises et du renard véloce. Il y a quelques années, on disait « il faut réintroduire le renard véloce », et les éleveurs savaient qu'ils allaient manger pour déjeuner du tétras des armoises. Ensuite, les responsables de la protection des espèces ont voulu protéger le tétras des armoises.

Vous avez parlé aussi des terres humides. Lorsqu'on s'est préoccupé de l'extinction de la grenouille léopard, on a clôturé les terres humides pour tenir le bétail à l'écart. Les éleveurs ont dit « Le bison remue la boue. Qu'êtes-vous en train de faire? Le bétail faisait la même chose. »

On a clôturé les terres humides et la grenouille léopard a disparu, parce que le bétail faisait la même chose que le bison.

Votre vision globale est un très bon concept à mon avis. Voulez-vous ajouter quelque chose à ce sujet?

M. John Masswohl: Je crois qu'il faut se rappeler ce qui se passait avant que les Européens viennent s'établir ici et commencent à travailler la terre. Le bison était là et les Autochtones étaient là. Laisser paître le bétail sur les terres correspond à ce qu'on faisait naturellement auparavant.

Si Bob était ici, il se souviendrait de noms, d'endroits et de dates. Pour ma part, je me souviens des concepts.

Des zones ont été délaissées pour qu'elles deviennent sauvages. On y a retiré le bétail et les animaux, et ces zones sont devenues

complètement improductives et inhospitalières. Les espèces menacées ont quitté ces zones parce qu'elles ne peuvent plus vivre dans cet habitat de toute façon. Il faut se demander pourquoi la chevêche des terriers vit là où elle se trouve, de même que le tétras des armoises. C'est parce que les éleveurs prennent soin de la terre et leur fournissent un habitat.

M. Martin Shields: Je vous remercie.

En ce qui concerne le secteur minier, je veux parler de la personne qui a passé 20 ans à chercher des diamants... Il a fait beaucoup de prospection et de travail. Il est le plus important donateur de l'Université de Toronto, dont il est diplômé. Son don de 50 millions de dollars fait de lui le plus important donateur d'une université.

En ce qui concerne la mine de diamants Diavik, pouvez-vous nous en dire un peu plus long au sujet de la collaboration entre les gens et de son effet sur l'industrie et les peuples autochtones là-bas?

● (1255)

M. Nadim Kara: Je vous remercie pour cette question.

L'une des plus importantes retombées de ces mines de diamants est la possibilité pour plusieurs générations d'Autochtones de participer à l'activité économique générée par ces mines afin d'améliorer leur qualité de vie et de permettre aux générations futures de faire de même. Ce que nous avons observé, à mesure que le taux d'emploi augmente, c'est que les familles autochtones des collectivités locales commencent à occuper des emplois au bas de l'échelle, et ensuite, parce que ces mines ont une longue durée de vie, leurs enfants et petits-enfants, qui sont plus instruits, occupent des emplois à des échelons plus élevés.

Ces mines ont également créé des débouchés pour les entreprises. Une part considérable des revenus des mines est réinvestie dans les collectivités locales grâce aux approvisionnements. Puisque ces mines ont une longue durée de vie, les Autochtones ont été en mesure de créer de nombreuses entreprises qui n'existeraient pas dans cette région du monde sans les occasions économiques qu'offrent les mines de diamants.

Ce sont là deux exemples très précis.

Toutes les communautés situées à proximité des mines ont conclu des ententes avec les entreprises sur l'établissement de ces mines. Ces ententes comportent des dispositions sur la formation et l'emploi. Il y a des débouchés pour les entreprises parce qu'elles ont notamment la priorité pour intégrer la chaîne d'approvisionnement, et les collectivités peuvent profiter des recettes provenant des mines de diamants pour accroître leur capacité.

Voilà quelques exemples.

Ce n'est pas limité à cette région uniquement, bien entendu. Il existe environ 400 ententes, je crois, qui ont été conclues entre des communautés et des sociétés minières partout au Canada. Chacune de ces ententes représente une occasion pour les Autochtones de tirer profit de l'exploitation des ressources naturelles pour accroître leur bien-être. Ces ententes comportent également des dispositions pour minimiser les répercussions environnementales potentielles ou l'incidence sur les droits des Autochtones et les droits issus de traités. Il existe toute une panoplie de mécanismes de gouvernance informels et officiels au Canada qui permettent d'atténuer les répercussions sociales et environnementales tout en créant des possibilités.

M. Martin Shields: Cette personne a passé 20 ans à faire de la prospection pour trouver ces mines.

M. Nadim Kara: Oui, en effet.

M. Martin Shields: Il faut bien faire de la prospection. Il lui a fallu 20 ans pour trouver ces mines, mais les retombées économiques sont considérables pour cette région.

M. Nadim Kara: Il a fallu explorer une assez grande surface avant de trouver ce qu'on cherchait.

M. Martin Shields: Je vous remercie.

La présidente: La parole est maintenant à M. Stetski pour trois minutes.

M. Wayne Stetski: Je vous remercie.

Premièrement, j'ai une demande à formuler à Eric du Western Canada Wilderness Committee. Pourriez-vous faire parvenir au Comité des exemplaires de votre nouvelle publication qui s'intitule *Keep it Wild! A Conservation Vision for Manitoba*?

Madame la présidente, combien d'exemplaires voudrait-on?

La présidente: Oui, c'est une bonne idée. Pouvons-nous obtenir une version électronique? Ce serait très bien.

M. Wayne Stetski: Oui, ce serait excellent.

La présidente: Est-ce possible?

M. Eric Reder: Oui, c'est possible. Vous pourrez la recevoir par courriel à 15 heures, heure du Manitoba. C'est noté.

La présidente: Excellent.

Je suis désolée, monsieur Stetski. Allez-y.

M. Wayne Stetski: Monsieur Woodley, la dernière occasion d'intervenir vous appartient. Je suis certain qu'on vendra bientôt des T-shirts portant une inscription du genre « Protégez la nature pour assurer la durabilité ».

Des voix: Oh, oh!

M. Wayne Stetski: Comparativement à d'autres pays dans le monde, où se situe le Canada actuellement sur le plan des efforts de

conservation? Si nous n'occupons pas le premier rang, comment peut-on faire pour grimper dans le classement?

M. Stephen Woodley: Il y a ce qu'on appelle le rapport sur l'état de l'environnement au Canada, publié par Environnement Canada en collaboration avec les provinces et les territoires. Il révèle essentiellement que tous les principaux écosystèmes au Canada sont confrontés à des problèmes considérables. Le nombre d'espèces en péril au Canada est équivalent à celui enregistré ailleurs dans le monde. Il équivaut à la moyenne mondiale. Ce chiffre est aussi pire que celui de l'Australie ou des États-Unis, alors, même si nous croyons que nous vivons dans un pays propre et vert, la réalité est tout autre.

Il y a d'excellents exemples — on en a d'ailleurs cité quelques-uns aujourd'hui — de véritables mesures durables, comme l'élevage. Je suis tout à fait en faveur de l'élevage de conservation, qui est très bien effectué, mais dans l'ensemble, l'état des prairies au Canada se détériore.

Les solutions sont nombreuses. Il faut notamment atteindre les objectifs d'Aichi. Le premier objectif concerne les subventions. Lorsque le Canada a revu les objectifs d'Aichi, il a laissé tomber celui-là, ce qui est malheureux à mon avis, et peut-être qu'il faudrait faire marche arrière à cet égard.

En fin de compte, la planification systématique de la conservation est une discipline. Nous n'excillons pas beaucoup dans cette discipline. Je crois qu'avec la volonté du gouvernement fédéral nous pouvons nous améliorer et rassembler tous les intérêts de façon à pouvoir assurer la durabilité. Soit dit en passant, j'aimerais commander un de ces T-shirts.

• (1300)

La présidente: Il vous reste 30 secondes si vous voulez ajouter quelque chose.

M. Wayne Stetski: Non, c'est tout, je vous remercie.

La présidente: Je tiens à remercier tous nos témoins d'aujourd'hui. C'est très bien d'entendre les divers points de vue. Vos opinions étaient uniques et diversifiées. Nous sommes reconnaissants d'avoir pu poser ces questions concernant tous ces différents domaines.

Je vous remercie également d'avoir fait preuve de patience pendant que nous essayions d'organiser la vidéoconférence. Je vous en remercie. Nous vous en sommes reconnaissants.

La séance s'est très bien déroulée malgré un ordre du jour très chargé. Nous avons réussi à respecter le temps, alors je vais mettre fin à la réunion. Merci à tous.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>